



Année **2015** - numéro **2**

12 février 2015

Courses à obstacles

Les chiffres, 000/0, placés devant le nom des chevaux indiquent le numéro de compte-rendu de la dernière course à laquelle ils ont participé et leur classement à l'arrivée jusqu'au cinquième inclus. ⊗ Chevaux ayant porté des œillères.

FRANCE GALOP
Direction Programme & Technique
46, Place Abel Gance
92655 Boulogne Cedex

ISSN 1241-2678

France Galop - Imprimeur
Dépôt légal : février
Quantité de tirage : 300 ex.

FRANCE
GALOP

Avis et communiqués

RAPPEL

Les modifications apportées aux programmes et aux conditions des courses plates et à obstacles sont publiées chaque jeudi (ou exceptionnellement un autre jour) dans la rubrique intitulée :

Réunions, courses modifiées ou nouvelles

- sur le serveur 3614 HIP de France Galop
- dans Paris Turf

LISTE DES OPPOSITIONS

(Mise à jour le 31 décembre 2014)

DEBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE	RETRAIT/SUSPENSION DES AGREMENTS A COMPTER DU :
Seamus MANNION	Kevin BORGEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 26/12/2014 + extension Irlande
Yoni JOURNO	Yann-Marie PORZIER	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 27/11/2014
Gilbert MOROSINI	Guillaume MACAIRE	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 19/06/2014
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 12/12/13
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension	Suspension 18/04/2013 + extension Belgique
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 23/05/2013 + extension Belgique
Valère VAN ELVEN	Jean-Paul GALLORINI	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 14/03/2013 + extension Belgique
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 07/02/2013
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 13/09/2012
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation	
Eric DRAI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension	Retrait 02/02/2012
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Du Parc du Cheval	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 30/11/2011
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/06/2011
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/09/2010
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 03/08/2010
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 25/05/2010
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 06/01/2010
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 16/02/2010
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations	Retrait 15/09/2009
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 27/10/2009
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 13/07/2009
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement de factures de frais de pension	Retrait 28/04/2009

Modifications apportées aux Conditions Générales 2014 parues au Bulletin officiel des courses au galop N° 1 Ter

LISTE DES MEDECINS AGRÉÉS PAR FRANCE GALOP POUR EFFECTUER LA VISITE MEDICALE OBLIGATOIRE POUR L'OBTENTION D'UNE AUTORISATION DE MONTER

Docteur	SELLIER Guillaume	Chantilly (60) AFASEC		Tél. : 03 44 62 63 21
Docteur	SELLIER Guillaume	Maisons-Laffitte (78) AFASEC		Tél. : 01 39 62 34 33
Docteur	AMIARD Valérie	Amiens (80)		Tél. : 06 08 10 32 11 Tél. : 03 22 53 46 46
Docteur	ANCENYS Clara	Marseille (13)		Tél. : 04 91 26 86 49
Docteur	ANDOLFI Carlo	Grasse (06)		Tél. : 04 92 42 33 50
Docteur	BAUDRILLARD Pierre	St Leu d'Esserent (60)		Tél. : 03 44 56 65 79
Docteur	TOUSSAINT Liliane		(97) Martinique	Tél. : 05 96 51 89 41
Docteur	BERGRASER Jean	Castanet	Tolosan (31)	Tél. : 06 74 67 06 94
Docteur	BIRMINGHAM Daphné	Mont de Marsan (40)		Tél. : 05 58 06 49 92
Docteur	BOUDAUD Eric	Angers (49)		Tél. : 02 41 88 89 91
Docteur	BOUMPOUTOU Rufin	Idron (64)		Tél. : 05 59 84 56 14
Docteur	BUJARD Yves	Royan (17)		Tél. : 05 46 05 10 72
Docteur	BUTEAUX Pascal	St Germain en Laye (78)		Tél. : 01 39 27 53 70
Docteur	CANTAU Guy	Pont l'Evêque (14)		Tel. : 02 31 64 00 22
Docteur	CAREL Guy	Laval (53)		Tél. : 02 43 56 31 56
Docteur	CHAHUNEAU Julien	St Germain en Laye (78)		Tél. : 01 39 27 53 70
Docteur	CIABRINI Pierre	Porto Vecchio (20)		Tél. : 04 95 70 41 20
Docteur	DAHAN Georges	Nantes (44)		Tél. : 02 72 02 88 64
Docteur	LETHUILLIER Denis	Pointe à Pitre (97) Guadeloupe		Tél. : 05 90 83 61 62
Docteur	DEVILLE Emmanuelle	MSA de Lorraine	Vandoeuvre les Nancy (54)	Tél. : 03 83 50 35 64
Docteur	DIARA Camille	Pouancé (49)		Tél. : 02.41.92.41.73
Docteur	DUROUX Gérard	La Teste de Buch (33)		Tél. : 05 56 66 26 14
Docteur	EUSTACHE Dominique	Paris (75017)		Tél. : 06 70 72 33 46
Docteur	FRANCKAERT Florent	Loudéac (22)		Tél. : 02 96 66 88 30
Docteur	FRECHILLA Elodie	Montesson (78)		Tél. : 01 30 15 91 91
Docteur	GELLIBERT Alexandra	MSA Sud Aquitaine	St Pierre du Mont (40)	Tél. : 05 58 06 55 45
Docteur	GIRARD Didier	Granville (50)		Tél. : 02 33 61 39 48
Docteur	GRANDJEAN Alain	Arnac Pompadour (19)		Tél. : 05 55 98 50 10
Docteur	GUERCI Florence	MSA des Pyrénées Atlantiques	Pau (64)	Tél. : 05 59 90 17 20
Docteur	HUVER Patrick	Woustviller (57)		Tél. : 03 87 98 51 51
Docteur	JABINET Pierre	Bourbon l'Archambault (03)		Tél. : 04 70 66 30 12
Docteur	JAMES Jérôme	Taluyers (69)		Tél. : 09 82 26 74 65
Docteur	LALLEMAND François	Nouméa (98 Nouvelle Calédonie)		Tél. : 06 87 27 27 89
Docteur	LASSALLE Pierre	Pau (64)		Tél. : 05 59 30 21 44
Docteur	LLOPIS Gérard (98)			Tél. : 06 87 44 35 65
Docteur	MARTIN-JABEUR Cécile	St Germain en Laye (78)		Tél. : 01 39 27 53 70
Docteur	MATZINGER Philippe	Weitbruch (67)		Tél. : 03 88 72 11 00
Docteur	MAUREL Anne	MSA des Pyrénées Atlantiques	Pau (64)	Tél. : 05 59 80 72 44
Docteur	MEDERIC Michel	MSA de Lorraine	Vandoeuvre les Nancy (54)	Tél. : 03 83 50 35 75
Docteur	MONNIER Jean-Michel	Craon (53)		Tél. : 02 53 94 52 52
Docteur	PIQUET Pascale	MSA des Bouches du Rhône	Marseille (13)	Tél. : 04 91 16 58 71
Docteur	ROMEUF Jean-Louis	La Haye Pesnel (50)		Tél. : 02 33 51 09 91
Docteur	ROUX Huguette	MSA des Bouches du Rhône	Marseille (13)	Tél. : 04 91 16 58 71
Docteur	ROY-CAMILLE Maurice-Yves	Schoelcher	Martinique (97)	Tél. : 05 96 61 45 51
Docteur	SABROU Philippe	MSA des Bouches du Rhône	Marseille (13)	Tél. : 04 91 16 58 71
Docteur	SECHERET Pierre	Pont L'Evêque (14)		Tél. : 02 31 64 11 36
Docteur	TCHAM Christian	Saint Germain en Laye (78)		Tél. : 01 39 27 53 70
Docteur	THOMSON Jean-Noël	Machecoul (44)		Tél. : 02 40 31 42 20
Docteur	VERSMEE Michel	Nonant le Pin (61)		Tél. : 02 33 39 96 66
Docteur	VITTOZ Michel	La Ciotat (13)		Tél. : 04 42 08 25 31
Docteur	ZAHRI Hassan	Rilleux la Pape (69)		Tél. : 04 78 88 27 30

Mise à jour Janvier 2015

Modifications apportées aux Conditions Générales 2012 parues au Bulletin officiel des courses au galop N° 3 Ter

LISTE DES MÉDECINS MANDATÉS PAR FRANCE GALOP (ANNEXE 11)
HABILITÉS A PROCÉDER À DES PRÉLÈVEMENTS BIOLOGIQUES
SUR LES PERSONNES TITULAIRES D'UNE AUTORISATION DE MONTER EN COURSE

TITRE	NOM	PRENOM
Docteur	ALLEMANDOU	Alain
Docteur	AMIARD	Valérie
Docteur	ANCENYS	Clara
Docteur	ANDOLFI	Carlo
Docteur	BAUDRILLARD	Pierre
Docteur	BEKKA	Saïd
Docteur	BENDENNOUNE	Stéphane
Docteur	BENMILOUD	Karim
Docteur	BERGRASER	Jean
Docteur	BOUCHER	Laurent
Docteur	BOUDAUD	Eric
Docteur	BOUMPOUTOU	Rufin
Docteur	BOUKRICHE	Habib
Docteur	BRUNET	Jean-Luc
Docteur	BUJARD	Yves
Docteur	BUTEAUX	Pascal
Docteur	CAREL	Guy
Docteur	CASTAING	Jean-Claude
Docteur	CHAHUNEAU	Julien
Docteur	CHAOUI	Driss
Docteur	CHEREAU	Thierry
Docteur	CHIKLI	Franck
Docteur	CIABRINI	Pierre
Docteur	CONSIGNY	Yann
Docteur	COUCHOURON	Arnaud
Docteur	DAHAN	Georges
Docteur	DEVILLE	Emmanuelle
Docteur	DIARA	Camille
Docteur	DUCLOS-VALLEE	Jean-Charles
Docteur	DUMITRANA	Adrian
Docteur	DUROUX	Gérard
Docteur	EUSTACHE	Dominique
Docteur	FRANCKAERT	Florent
Docteur	FRECHILLA	Elodie
Docteur	FREY	Alain
Docteur	GATINEAU	Michel
Docteur	GELLIBERT	Alexandra
Docteur	GIRARD	Didier

TITRE	NOM	PRENOM
Docteur	GRANDJEAN	Alain
Docteur	GRANGE-BLANQUIE	Christine
Docteur	GUERCI	Florence
Docteur	HUVER	Patrick
Docteur	JABINET	Pierre
Docteur	JAIS	Franck
Docteur	JAIS	Philippe
Docteur	JAMES	Jérôme
Docteur	KERGOAT	Philippe
Docteur	LALLEMAND	François
Docteur	LASSALLE	Pierre
Docteur	LETHUILLIER	Denis
Docteur	LLOPIS	Gérard
Docteur	MARTIN-JABEUR	Cécile
Docteur	MAUREL	Anne
Docteur	MATZINGER	Philippe
Docteur	MEDERIC	Michel
Docteur	MENAGER de FROBERVILLE	Eudes
Docteur	MONNIER	Jean-Michel
Docteur	MORVAN	Paul
Docteur	PIQUET	Pascale
Docteur	REDJAI	Soad
Docteur	ROMEUF	Jean-Louis
Docteur	ROUX	Huguette
Docteur	ROY-CAMILLE	Maurice-Yves
Docteur	SABROU	Philippe
Docteur	SECHERET	Pierre
Docteur	SELLIER	Guillaume
Docteur	SFEDJ	Laurent
Docteur	SOUFIR	Nadem
Docteur	TANDEAU de MARSAC	Thibault
Docteur	TCHAM	Christian
Docteur	THOMSON	Jean-Noël
Docteur	TOUSSAINT	Liliane
Docteur	TRAN	Thien Thanh
Docteur	UBERSFELD	Thierry
Docteur	VERSMEE	Michel
Docteur	VITTOZ	Hervé
Docteur	ZAHRI	Hassan

Les Commissaires de France Galop pourront, entre autre, mandater spécifiquement tout autre médecin ne figurant pas sur cette liste.

Les Médecins de Service pourront, en application de l'article 143 du Code des Courses au Galop, mandater toute personne soumise au secret médical ou professionnel pour procéder aux prélèvements biologiques.

Decisions

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Jean-Pierre COLOMBU ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 18 septembre 2014 dans l'effectif de l'entraîneur Alexandre FRACAS et que l'analyse de la première partie du prélèvement biologique effectué sur le hongre MY COOPER a révélé la présence de 2-(1-Hydroxyéthyl) PROMAZINE SULFOXIDE, un métabolite de l'ACEPROMAZINE ;

Attendu que l'analyse de contrôle effectuée sur la deuxième partie du prélèvement par le Laboratoire Quantilab Ltd de l'Ile Maurice dûment désigné par l'Association des Entraîneurs de Galop, a confirmé la présence de cette substance ;

Attendu que cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées agissant sur les systèmes cardio-vasculaire et nerveux, publiées en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et appelé l'entraîneur Alexandre FRACAS à se présenter à la réunion fixée au jeudi 15 janvier 2015 pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier, et pris connaissance des explications orales de l'entraîneur Alexandre FRACAS et du dossier de 4 pages remis en séance, étant observé qu'il lui a été proposé de signer les retranscriptions écrites de ses explications orales à l'issue de la séance ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu les Conclusions d'Enquête du Département Livrets et Contrôles de France Galop en date du 22 décembre 2014 mentionnant notamment :

- que le hongre MY COOPER est déclaré à l'entraînement au sein de l'effectif de l'entraîneur Alexandre FRACAS depuis le 8 juillet 2013 ;
- que ledit entraîneur ne s'explique pas la situation et que le hongre MY COOPER n'a reçu aucun traitement médical et est d'un naturel docile ;
- que le premier garçon indique, après consultation de son livre de soins, qu'il n'a fait aucun traitement récent audit hongre qui n'a reçu du Calmivet nd, médicament à base d'ACEPROMAZINE, qu'en octobre 2013 suite à sa castration ;
- que le premier garçon indique avoir une ordonnance de Calmivet nd établie pour permettre l'utilisation de ce produit pour les chevaux qui reprennent l'entraînement, la ferrure ou la tonte des chevaux difficiles ;
- qu'un flacon de Calmivet nd entamé est présent dans l'armoire à pharmacie de l'établissement ;
- que par mail du 12 novembre 2014, l'entraîneur Alexandre FRACAS a communiqué un certificat de son vétérinaire traitant, ainsi que l'ordonnance du 10 mai 2014 relatif à la trousse d'urgence ;
- que cette prescription figurait en document presque illisible parmi les ordonnances remises au vétérinaire préleveur le 18 septembre 2014 ;
- qu'un registre d'ordonnances est tenu ;

Vu le dossier remis en séance par l'entraîneur Alexandre FRACAS, dossier composé :

- d'une photographie de son écurie ;
- de 2 fiches « internet » relatant les performances du hongre MY COOPER ;
- d'une feuille manuscrite où figurent les soins apportés au hongre précité depuis le 28 janvier 2014 ainsi que les performances de celui-ci ;

Attendu que l'entraîneur Alexandre FRACAS a déclaré, en séance, qu'il dispose d'une écurie d'environ 40 chevaux, sur un haras de 40 hectares et qu'il fait le foin lui-même ;

Attendu que l'entraîneur Alexandre FRACAS a également déclaré que le hongre MY COOPER a subi un contrôle à l'entraînement 4 jours après avoir couru sur l'hippodrome d'EVREUX ;

Attendu que l'entraîneur Alexandre FRACAS a indiqué qu'il ne disposait pas d'ordonnance pour ledit hongre car celui-ci n'est pas traité au moyen de Calmivet nd ;

Attendu que l'entraîneur Alexandre FRACAS a également indiqué que plusieurs hypothèses sont envisageables dont la négligence de son assistant, la malveillance interne, la malveillance externe, une erreur du vétérinaire préleveur ou un problème au sein de l'alimentation ;

Attendu que l'entraîneur Alexandre FRACAS a déclaré que malgré tout, ces hypothèses sont peu possibles, étant donné qu'il fait lui-même son foin et que son haras est protégé de l'extérieur grâce à un gardiennage ;

Attendu que l'entraîneur Alexandre FRACAS a également déclaré qu'une hypothèse de contamination externe était possible car le hongre MY COOPER avait couru 4 jours avant le contrôle sur l'hippodrome d'EVREUX et qu'il était

à cette occasion hébergé dans un box démontable, au sein d'une structure qui avait servi pour d'autres courses auparavant ;

Attendu que l'entraîneur Alexandre FRACAS a indiqué que le hongre MY COOPER est un cheval lymphatique qui court avec des œillères et n'a donc pas besoin de Calmivet nd ;

Attendu que l'entraîneur Alexandre FRACAS a également indiqué, suite à une question d'un Commissaire de France Galop, que les boxes de l'hippodrome d'EVREUX étaient propres extérieurement ;

Attendu que l'entraîneur Alexandre FRACAS a déclaré qu'il n'avait rien à ajouter suite à une question du Président de séance, lui demandant s'il souhaitait ajouter des observations ou développer davantage d'éléments sur le fond du dossier ;

Attendu que le Chef du Département Livrets et Contrôle de France Galop a indiqué, suite aux déclarations de l'entraîneur Alexandre FRACAS, que les prélèvements étaient systématiquement réalisés en présence de personnel de l'écurie et qu'une contre-analyse avait toujours lieu ;

Attendu que le Chef du Département Livrets et Contrôle de France Galop a également indiqué qu'une contamination, à l'occasion du stationnement dans le box de la réunion de courses précitée, n'aurait pu avoir lieu, selon lui, qu'en présence d'une très haute dose d'ACEPROMAZINE, ce qui n'est pas le cas en l'espèce ;

Attendu que les dispositions du § I de l'article 198 du Code des Courses au Galop prévoient notamment qu'aucun cheval déclaré à l'entraînement en France, même s'il en est sorti provisoirement, ne doit receler dans ses tissus, fluides corporels ou excrétions, une substance prohibée dont la présence ne peut être justifiée par l'administration de soins prescrits par une ordonnance ;

Attendu que les dispositions du § II de l'article 201 du Code des Courses au Galop prévoient que si l'analyse du prélèvement biologique d'un cheval contrôlé à l'entraînement révèle la présence d'une substance prohibée sans que l'entraîneur puisse justifier cette présence par l'administration de soins prescrits par une ordonnance, les Commissaires de France Galop peuvent lui infliger une amende de 150 à 1500 Euros ;

Attendu que le prélèvement biologique effectué le 18 septembre 2014 sur le hongre MY COOPER a mis en évidence la présence d'un métabolite de l'ACEPROMAZINE, présence non expliquée par son entraîneur lors de l'enquête mais présence non contestée par celui-ci ;

Attendu qu'il y a lieu, au vu des éléments du dossier et au vu des dispositions qui précèdent, de prendre acte des différentes hypothèses soulevées par l'entraîneur Alexandre FRACAS, étant observé qu'il y a lieu de sanctionner celui-ci en sa qualité de gardien du hongre MY COOPER, par une amende de 750 euros conformément aux dispositions des articles 201 et 216 du Code des Courses au Galop en raison de la présence d'une substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué sur le hongre MY COOPER à l'entraînement sans que cela ne soit justifié par une ordonnance ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Alexandre FRACAS gardien du hongre MY COOPER, par une amende de 750 euros pour son infraction aux dispositions de l'article 201 du Code des Courses au Galop.

Boulogne, le 15 janvier 2015

R. FOURNIER SARLOVEZE - A. CORVELLER - J-P. COLOMBU

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop, ont ouvert une enquête sur l'identité du hongre présenté sous le nom de OBEY BOY pour participer au Prix de L'AMIRAUTE, couru le 17 décembre 2014, sur l'hippodrome de DEAUVILLE ;

Après avoir pris connaissance du Procès-verbal de vérification de l'identité du hongre OBEY BOY faisant état d'une non-conformité entre le signalement du hongre présenté et celui porté sur le document d'accompagnement ;

Après avoir également pris connaissance du rapport du vétérinaire de France Galop ayant procédé à l'enquête, en date du 9 janvier 2015 et l'ensemble de ses pièces jointes ;

Attendu que l'enquête a permis d'établir de façon formelle qu'il ne pouvait s'agir du hongre OBEY BOY ;

Après avoir dûment appelé M. Mauricio DELCHER SANCHEZ et le représentant de MALDON RACING SL, respectivement entraîneur et propriétaire du hongre OBEY BOY, à se présenter à la réunion fixée au jeudi 22 janvier 2015 pour l'examen contradictoire de ce dossier et entendu l'entraîneur Mauricio DELCHER SANCHEZ en ses explications ;

Après avoir, au cours de cette réunion, pris connaissance des éléments du dossier, notamment des explications écrites de l'entraîneur Mauricio DELCHER SANCHEZ, adressées dans le cadre de l'enquête par courrier en date du 19 décembre 2014, qui a reconnu et expliqué l'erreur humaine survenue dans ce dossier et après avoir entendu ledit entraîneur en ses explications ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu le rapport du Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop en date du 9 janvier 2015 et ses pièces jointes mentionnant notamment :

- que le signalement et le numéro de transpondeur du poulain présenté comme OBEY BOY le 17 décembre 2014 ne correspondaient pas au signalement porté sur son document d'identification ;
- que le numéro de transpondeur et le signalement du poulain présent le 17 décembre 2014 à DEAUVILLE correspondent au poulain NOSTROMO ;
- que les poulains OBEY BOY et NOSTROMO sont déclarés sous l'entraînement de M. Mauricio DELCHER SANCHEZ depuis le 8 octobre 2013 et n'ont jamais couru ;
- que l'entraîneur Mauricio DELCHER SANCHEZ a expliqué que ces 2 chevaux étaient arrivés le même jour en provenance d'un même Haras et, qu'étant tous les 2 gris, ils se ressemblaient et avaient été confondus, précisant également qu'il n'a pas fait vérifier l'identité des chevaux par son vétérinaire ;
- que l'entraîneur Mauricio DELCHER SANCHEZ n'a pas signé la page de contrôle d'identité des documents d'identification des 2 poulains OBEY BOY et NOSTROMO à leur arrivée dans son effectif d'entraînement ;

Vu le Procès-verbal de vérification de l'identité du hongre OBEY BOY effectué sur l'hippodrome de DEAUVILLE le 17 décembre 2014, à l'occasion du Prix DE L'AMIRAUTE ;

Vu les explications écrites de l'entraîneur Mauricio DELCHER SANCHEZ en date du 19 décembre 2014, ainsi que ses pièces jointes adressées au Chef du Département Livrets et Contrôles, reçues par courrier le 22 décembre 2014, indiquant notamment :

- qu'il a reçu les 2 poulains OBEY BOY et NOSTROMO le même jour ;
- qu'en voyant les signalements, qui sont pratiquement identiques, il a pris les chevaux l'un pour l'autre, en toute bonne foi ;
- que mise à part une différence de grandeur, lesdits poulains sont tous 2 gris, sans marques sur les membres, excepté quelques épis figurant sur les livrets d'identification ;
- que si l'on compare les nouveaux signalements, on peut s'apercevoir qu'ils ont bien changé ;
- que des épis ont été rajoutés et une liste mélangée apparaît sur le nez du poulain NOSTROMO.
- qu'il pense que les signalements n'ont pas été effectués correctement en 2012, étant donné les différences pouvant être constatées en 2014, surtout concernant le poulain NOSTROMO ;
- qu'à sa seule charge, il n'a pas fait vérifier les transpondeurs desdits poulains par son vétérinaire, ce qui lui aurait évité tous ces désagréments ;
- qu'il prie de croire qu'il est le premier touché dans cette situation vis-à-vis de ses propriétaires et qu'il n'a jamais voulu sciemment échanger l'identité de ces poulains ;

Vu le courrier électronique non signé du représentant de M. Eduardo MALDONADO, en date du 19 janvier 2015, reçu le 19 janvier 2015 et rédigé en langue anglaise, mentionnant notamment :

- qu'il remercie les Commissaires de France Galop d'avoir l'opportunité de s'exprimer par écrit dans le cadre de cette affaire ;
- qu'il a pleinement conscience de ce qui s'est passé entre les 2 poulains ;
- qu'il confirme et valide toutes les déclarations que l'entraîneur Mauricio DELCHER SANCHEZ a données le 19 décembre 2014 ;

Attendu que l'entraîneur Mauricio DELCHER SANCHEZ a déclaré, en séance, qu'il est entraîneur de chevaux de course depuis 24 ans et que c'est la 1ère fois que cette situation arrive ;

Attendu que l'entraîneur Mauricio DELCHER SANCHEZ a indiqué qu'il s'était dorénavant équipé d'un lecteur de puce électronique afin de vérifier les signalements des chevaux de son effectif ;

Attendu que l'entraîneur Mauricio DELCHER SANCHEZ a également indiqué que les 2 chevaux précités sont tous deux gris, viennent du même Haras et qu'il les a confondus ;

Attendu que l'entraîneur Mauricio DELCHER SANCHEZ a déclaré que lesdits chevaux sont entraînés régulièrement et que leurs propriétaires viennent les observer à l'entraînement ;

Attendu que l'entraîneur Mauricio DELCHER SANCHEZ a également déclaré, suite à une question du Président de séance, qu'il ne savait pas qu'il devait signer les livrets signalétiques desdits chevaux ;

Attendu que l'entraîneur Mauricio DELCHER SANCHEZ a déclaré qu'il n'avait rien à ajouter suite à une question du Président de séance, lui demandant s'il souhaitait ajouter des observations ou développer davantage d'éléments sur le fond du dossier ;

Attendu que les dispositions de l'article 77 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que tout nouveau détenteur d'un cheval doit s'assurer de la conformité entre le signalement porté sur le document d'identification transmis et celui du cheval rentrant dans son établissement et qu'après vérification, le nouveau détenteur doit apposer sa signature sur le feuillet prévu à cet effet pour matérialiser son accord sur l'identité du produit ou en cas de différence, la signaler immédiatement à France Galop ;

Attendu que les dispositions du § II de l'article 77 dudit Code prévoient notamment que le fait de présenter un cheval sur l'hippodrome ou qu'il coure à la place d'un autre, en raison de la négligence de son entraîneur qui ne s'est pas assuré de la conformité de son signalement avec celui porté sur le document d'identification, ou qui n'a pas effectué correctement cette vérification, est passible, sur décision des Commissaires de France Galop, d'une amende de

300 à 3.000 euros, qui peut être portée jusqu'à 8.000 euros en cas de récidive ;

Attendu que l'entraîneur Mauricio DELCHER SANCHEZ, responsable de son effectif, a, en présentant un cheval à la place d'un autre sur un hippodrome et en ne s'assurant pas correctement de la conformité de son signalement avec celui porté sur le document d'accompagnement, commis une négligence qui a entraîné l'infraction constatée ;

Qu'il y a lieu d'indiquer, en outre, que l'entraîneur susvisé n'avait pas apposé sa signature sur le feuillet prévu à cet effet sur le document d'identification du hongre présenté comme étant OBEY BOY lors de l'intégration dudit poulain à son effectif d'entraînement ;

Que cette première infraction en la matière doit être sanctionnée, en application des dispositions de l'article 77 du Code des Courses au Galop, par une amende de 1200 euros ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Mauricio DELCHER SANCHEZ par une amende de 1200 euros.

Boulogne, le 22 janvier 2015

R. FOURNIER SARLOVEZE - E. TASSIN - J-L. VALERIEN PERRIN

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 82 du Code des Courses au Galop sous la Présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Saisis par l'entraîneur Guillaume MACAIRE d'une demande d'inscription sur la liste des oppositions prévue par l'article 82 dudit Code, en raison du non paiement par Melle Virginie GENSOU de factures de frais de pension et d'entraînement ;

Après avoir dûment appelé Melle Virginie GENSOU à se présenter à la réunion fixée au jeudi 8 janvier 2015 pour l'examen contradictoire de cette demande et constaté l'absence de l'intéressée ;

Après avoir, au cours de cette réunion, examiné les éléments du dossier et constaté l'insuffisance des informations dont ils disposaient pour justifier du non-paiement des sommes, objet de la demande de l'entraîneur Guillaume MACAIRE ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier en possession des Commissaires de France Galop que Melle Virginie GENSOU n'a pas effectué de versement pour le remboursement des sommes dues malgré les demandes qui lui ont été faites en ce sens dans le cadre de la procédure d'inscription sur la liste des oppositions ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions, de suspendre les agréments ayant été délivrés à Melle Virginie GENSOU conformément aux dispositions de l'article 82 du Code des Courses au Galop, à compter du jeudi 29 janvier 2015 ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de suspendre les agréments ayant été délivrés à Melle Virginie GENSOU à compter du jeudi 29 janvier 2015.

Boulogne, le 22 janvier 2015

R. FOURNIER SARLOVEZE - E. TASSIN - J-L. VALERIEN-PERRIN

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) *Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.*

PAU

0539 015 Jeudi 15 janvier 2015

Commissaires de courses : Jean-Yves BENARD - Jean-Pierre CAPITAINE - Patrick DUCASSE - Patrick SABAROTS

51 3052 PRIX D'ALBRET 3.700 m
(Steeple-Chase. - **Autres Que de Pur Sang)**

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans** n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas couru en steeple-chase. **Poids : 67 k**.

Brin De Thaix, h, gr, 4 ans, (AQ), par Dom Alco et Nacre De Thaix (Roi De Rome USA), 67 k, Simon Munir *(A de Chitray)*, G Cherel **1**

8 5 **Baby Boy**, h, bf, 4 ans, (AQ), par Maresca Sorrento et Miss D'Angron (Panoramic GB), 67 k, William Menuet *(K Nabet)*, W Menuet **2**

Bagatelle De Thaix, f, gr, 4 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Mange De Thaix (Mont Basile), 65 k, Maurice Bertin *(B Gicquel)*, F Nicolle **3**

20 1 **Bassika D'Airy**, f, b, 4 ans, (AQ), par Passing Sale et Gamaska D'Airy [Marasali (GB)], 65 k, Gabriel Moya *(D Lesot)*, J Ortet (s) **4**

Bolero Collonges, h, gr, 4 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Katy Collonges (Lute Antique), 67 k, N.h. Bloodstock Ltd *(MA Camus)*, G Cherel **5**

23 **Bold Name**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, E Lecoiffier *(A Moriceau)*, E Lecoiffier **arr**

Auri Plenam Delmar, h, 4 ans, (AC), 65 k, F Delord *(E Bureller)*, F Delord **tbé**

Brume De La Roque, f, 4 ans, (AQ), 65 k, J Follain *(A Cisel)*, J Follain **tbé**

Banza D'Airy, f, 4 ans, (AQ), 65 k, J Ortet (s) *(P Blot)*, J Ortet (s) **tbé**

9 partants ; 22 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 404 €

loin, 3 long, 7 long, 5 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Michel Bourgneuf.
1 224 € Mme Brigitte Dauverne.
714 € Michel Bourgneuf.
484 € Claude-Yves Pelsy.
229 € Gaec Delorme Freres.

Temps total : 04'53''40

Le jockey Jonathan PLOUGANOU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Antoine MORICEAU sur le hongre BOLD NAME.

52 3055 PRIX GERARD SEREYS 4.600 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, ayant reçu 9.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier 2014 inclus et par 12.000 du 1er juillet 2013 inclus au 31 décembre 2013 inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Qaran Le Rouge (GB), h, al, 7 ans, par Layman USA et Honor Rouge IRE (Highest Honor), 68 k (66 k), ⊗, Mlle Elisabeth Boin *(A Moriceau)*, JC Baudoin **1**

Tromboline, f, b, 8 ans, (AQ), par Robin Des Champs et Elione (Video Rock), 64 k (62 k), Leray (s) *(H Lucas)*, E Leray (s) **2**

Ulodene, f, gr, 7 ans, (AQ), par Denham Red et Hulotte Du Buard (April Night), 64 k, Philippe Cottin *(P Lucas)*, P Cottin **3**

Nuage D'Ainay, h, b, 6 ans, par Epalo GER et Guendoline D'Ainay (Saint Preuil), 72 k, Mme Patrick Papot *(T Beaurain)*, P Quinton (s) **4**

Pasquini Rouge, h, bb, 7 ans, par Passing Sale et Scevollia (Dom Pasquini), 69 k, Ecurie des Dunes *(J Duchene)*, P Quinton (s) **4**

22 1 **Voilabel**, f, 6 ans, (AQ), 66 k (64 k), Mme GUY Denuault *(C Couillaud)*, GUY Denuault **6**

Don Padre, h, 6 ans, 71 k, Mme M Bryant *(P Blot)*, J Ortet (s) **7**

Sarika, h, 9 ans, (AQ), 67 k, ⊗, Mlle H Jones *(G Olivier)*, J Piednoel **arr**

34 **Pin Fleury**, h, 8 ans, 66 k (64 k), ⊗, E Lecoiffier *(E Bureller)*, E Lecoiffier **arr**

Tapioca, h, 8 ans, 70 k, J Follain *(D Cottin)*, J Follain **dér**

Divapour, h, 8 ans, 69 k, M.I. Bloodstock Ltd *(Mr G Cottreau)*, G Cherel **tbé**

11 partants ; 35 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 945 €

Eng. sup. : *Divapour*

Certf. vétérinaire : *Springa De La Mare.*

courte encolure, encolure, 1,5 long, dead-heat, 2,5 long, 8 long.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 100 € - 2 100 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Ronald Huggins.
1 080 € Bruno Vagne.
630 € Haras de la Rousseliere Scea.
315 € Stephane Milaveau.
315 € Scea Haras des Rouges.

Temps total : 06'05''90

Le jockey Jonathan PLOUGANOU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Paulin BLOT sur le hongre DON PADRE.

La jument SPRINGA DE LA MARE a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

53 3054 PRIX AMAURY DE CAZANOVE 3.700 m
(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 et 6 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France comptant au moins 12,5% de sang arabe, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 25.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k. 6 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k., 25 %, 4 k., 37,5 %,7 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Art Sacre, h, b, 5 ans, (AC), par Saint Des Saints et Sixtees [Garde Royale (IRE)], 72 k, Jacques Detre *(K Nabet)*, G Macaire (s) **1**

Kobolt, h, ab, 6 ans, (AA), par Soave GER et Golden Fairy (Fayriland II), 65 k, Endre Rosjoe *(Mlle N Desoutter)*, D Guillemin (s) **2**

Alpha Risk, h, gr, 5 ans, (AC), par Grey Risk et Omega De Foissac (Fast), 67 k (65 k), Bearn Arabians *(E Bureller)*, P Boisgontier (s) **3**

Avatar D'Estivaux, h, b, 5 ans, (AA), par Carghese Des Landes et Oasis Du Galopin (Blue Boy), 63 k (61 k), ⊗, Jean-Luc Martron *(B Fouchet)*, T de Lauriere **4**

Ayla D'Ayza, f, al, 5 ans, (AA), par Chef De Clan et Ixiafleur De L'Ayza (Fast), 63 k (61 k), Max Grard *(F Piret)*, G Heurtault **5**

Valtik De Berce, h, 6 ans, (AC), 74 k (72 k), F Nicolle *(V Chatellier)*, F Nicolle — arr
Vino De Bellevue, h, 6 ans, (AA), 68 k, ⊗, JL Dubord *(D Cottin)*, JL Dubord — arr
Altair Du Faux, h, 5 ans, (AC), 66 k, M Nicolau *(C Corduan)*, M Nicolau — arr
Chou Wells, f, 5 ans, (AC), 64 k, ⊗, P Saint-Martin *(S Massinot)*, JM Brondet — arr
Le Limougeau, h, 6 ans, (AA), 65 k (63 k), E Leray (s) *(C Couillaud)*, E Leray (s) — tbé

10 partants ; 11 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 70 €

1/2 long, 1/2 long, 9 long, 7 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Michel Parreau-Delhote.
1 152 € Yan de Kersabiec.
672 € Vincent Corp, Mlle Claire Martzloff.
456 € Gfa Estivaux.
216 € Mme Marguerite Prunet-Foch.

Temps total : 04'55''90

Le jockey Jonathan PLOUGANOU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey David COTTIN sur le hongre VINO DE BELLEVUE.

La pouliche CITE MARTIGNAC a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

54 3050 PRIX DE GRAMONT — 3.500 m
(Haies. - Femelles)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **4 ans,** n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 8.500. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Brise D'Estruval, f, al, 4 ans, par Nickname et Avoine De Beaufai (Lyphard's Wish), 67 k, Mme Bernard Le Gentil *(V Cheminaud)*, G Macaire (s) — 1
Matsay, f, bf, 4 ans, par Montmartre et Say Say [Garde Royale (IRE)], 65 k, Ecurie Biraben *(Mlle N Desoutter)*, P Boisgontier (s) — 2
10 3 **Black Pearl Tavel**, f, gr, 4 ans, (AQ), par Al Namix et Quiza (Ungaro GER), 67 k (65 k), Jean-Luc Pignet *(MA Camus)*, G Cherel — 3
Sun Valenka, f, b, 4 ans, par Zambezi Sun GB et Onciale (Ultimately Lucky IRE), 67 k, Ecurie Bred To Win Sc *(T Beaurain)*, P Quinton (s) — 4
Babybirds De Guye, f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Balibirds (Bricassar USA), 68 k, Bernard Cazenave *(K Nabet)*, E Clayeux (s) — 5
Miss Nationale, f, 4 ans, 67 k, Ecurie Michel Sardou *(D Lesot)*, J Ortet (s) — arr
Sonymix, f, 4 ans, 66 k (67 k), Mme M Bryant *(D Cottin)*, J Ortet (s) — arr
10 **Brise De L'Aunay**, f, 4 ans, 65 k, ⊗, W Menuet *(M Delage)*, W Menuet — arr
Vakarade Talisker, f, 4 ans, 65 k, W Travers-Durand *(O Jouin)*, W Menuet — arr
Cabrera Noire, f, 4 ans, 67 k, C Machado *(E Chazelle)*, C Scandella — tbé
Bienoubien, f, 4 ans, 65 k (63 k), Mme I Pacault *(T Dragon)*, Mme I Pacault — tbé

11 partants ; 43 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 1 104 €

Certf. vétérinaire : *Cite Martignac.*

8 long, 12 long, 4 long, courte encolure.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Mme Bernard Le Gentil.
1 152 € Ecurie Biraben, Hugo Biraben-Loustau.
672 € Jean-Luc Pignet.
456 € Suc. Diego Roussel.
216 € Gaec Delorme Gerard & Vincent.

Temps total : 04'35''70

Le jockey Jonathan PLOUGANOU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Kevin NABET sur la jument BABYBIRDS DE GUYE.

55 3051 PRIX DE LA NAVARRE — 3.500 m
(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus,** n'ayant pas,depuis le 1er janvier 2014 inclus, reçu 20.000 en courses de haies (victoires et places). **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier 2014 inclus et par 10.000 du 1er juillet 2013 inclus au 31 décembre 2013 inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

13 1 **Singapore Sky**, h, bf, 8 ans, par Sagacity et Desert Threat IRE (Desert Prince IRE), 70 k (68 k), Eddy Eyrignoux *(H Tabet)*, Y Fouin (s) — 1
Brasilien, h, gr, 9 ans, par Martaline GB et Brasile (Champ Libre), 68 k, Jean Rimbert *(O Jouin)*, J Boisnard (s) — 2
13 2 **Perly De Clermont**, h, b, 9 ans, par Ultimately Lucky IRE et Fleur De Princesse (Passing Sale), 69 k, Clement Machado *(E Chazelle)*, C Scandella — 3
Vadero D'Airy, h, b, 6 ans, (AQ), par Anzillero GER et Dalina D'Airy [Marasali (GB)], 69 k, Simon Munir *(D Lesot)*, J Ortet (s) — 4
Saga Rock, h, bm, 6 ans, par Sagamix et Ebene Rock [Lost World (IRE)], 67 k, Claude Olivier Corral *(P Blot)*, C Chenu (s) — 5
Confiteor, h, 6 ans, 67 k (65 k), O de La Garoullaye *(E Bureller)*, P Corsi — 6
2 5 **Diomedes**, h, 6 ans, 70 k, L Moens *(F Barrao)*, C Dondi — 7
Ratio Special, h, 10 ans, (SF), 67 k, Mlle V Dasque *(K Nabet)*, E Lecoiffier — 8
9 **Vitorio Des Champs**, h, 6 ans, (AQ), 68 k (66 k), ⊗, Mme GUY Denuault *(C Couillaud)*, GUY Denuault — arr
Ultraji, h, 7 ans, (AQ), 68 k, P de La Guillonniere *(A Cisel)*, C Le Galliard (s) — arr
Mausam, h, 8 ans, 67 k, JP Dartenucq *(S Massinot)*, JP Dartenucq — arr
Black Kit, h, 7 ans, 70 k, D Marion *(T Beaurain)*, JD Marion — tbé

12 partants ; 63 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 1 632 €

Sans motif : *Diab'less.*

2,5 long, 6 long, 1,5 long, 3,5 long, 2,5 long, 1 long, loin.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Haras de la Huderie.
1 152 € Mlle Julie Rimbert, Mlle Virginie Rimbert, Mlle Diane Rimbert.
672 € Scea La Reigniere.
456 € Claude-Yves Pelsy.
216 € Jean Lanusse-Cazale.

Temps total : 04'30''30

56 3053 PRIX ROBERT LABOUCHE — 3.700 m
(Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans,** n'ayant pas, en steeple-chases, reçu une allocation de 10.000 depuis le 1er décembre 2014 inclus. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier 2014 inclus et par 10.000 du 1er juillet 2013 inclus au 31 décembre 2013 inclus.

Kalpaco, h, b, 5 ans, par Hurricane Cat USA et Kalma (Hamas IRE), 69 k, ⊗, Boisnard (s) *(O Jouin)*, J Boisnard (s) — 1
11 3 **Almix Prail**, h, b, 5 ans, (AQ), par Al Namix et Manora Du Chatelet (Dress Parade IRE), 73 k, ⊗, Ecurie des Dunes *(M Delage)*, P Quinton (s) — 2
Pudong, h, b, 5 ans, par Al Namix et Dona Carmen (Dom Pasquini), 66 k, Ecurie Mirande *(C Lefebvre)*, Mme I Pacault — 3
Sherwafan, h, bf, 5 ans, par Della Francesca USA et Sherwana (GB) (Traditionally USA), 70 k, Mme Loetitia Saint Martin *(P Blot)*, JP Daireaux — 4
11 4 **Balkino De Maspie**, h, gr, 5 ans, par Balko et Vagueline De Maspi (Vaguely Pleasant), 66 k, Armand Teule *(D Lesot)*, J Ortet (s) — 5
Alleu, h, 5 ans, 69 k, Ecurie Mirande *(T Dragon)*, Mme I Pacault — arr
Silverado, h, 5 ans, 68 k, ⊗, L Edon *(A Cisel)*, E Lecoiffier — arr
11 **Lino Drop**, h, 5 ans, 66 k (67 k), ⊗, D Coveliers *(D Cottin)*, E Clayeux (s) — arr
11 **Richelandier**, h, 5 ans, 66 k, Ecurie Febus *(E Bureller)*, F Sanchez — tbé

9 partants ; 32 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 727 €

2 long, 1/2 long, 8 long, 15 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Joel Boisnard, Fabrice Letronnier.
1 224 € Emile Hallais, Gerard Jouenne.
714 € Scea Haras de Mirande.
484 € Bernard Fernand Leclere, Richard Leclere, Mme Raymonde Leclere.
229 € Armand Teule, Mme Evelyne Carrey.

Temps total : 04'57''70

Le jockey Jonathan PLOUGANOU étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement par le jockey Arnold CISEL sur le hongre SILVERADO.

PAU

0539 018 Dimanche 18 janvier 2015

Commissaires de courses : Jean-Pierre DARTENUCQ - Jean-Pierre CAPITAINE - Patrick DUCASSE - Gérard LAVOINE

57 3056 PRIX DE LA CHALOSSE 3.500 m
(Haies. - Mâles et Hongres)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 8.500**. Poids :65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Pistol Park, h, bc, 4 ans, par Poliglote (GB) et Pistolera GER (Monsun GER), 66 k, N.h. Bloodstock Ltd *(A de Chitray)*, G Cherel — 1

47 **Rasango**, h, b, 4 ans, par Astarabad USA et Ravna [Nikos (GB)], 65 k, Ecurie Centrale *(R Schmidlin)*, FM Cottin (s) — 2

6 5 **Manolo GER**, h, bf, 4 ans, par Peppershot GER et Meishi GER [Goofalik (USA)], 65 k, Clement Machado *(E Chazelle)*, C Scandella — 3

Boutefeu, h, bb, 4 ans, (AQ), par Coastal Path GB et Liste En Tete (Video Rock), 65 k (67 k), John P. Mcmanus *(J Plouganou)*, E Clayeux (s) — 4

23 **Duncan GER**, h, b, 4 ans, par Nayef USA et Diacada GER (Cadeaux Genereux GB), 65 k (63 k), ⊗, Gerard Augustin-Normand *(D Mescam)*, FM Cottin (s) — 5

Beaugency, h, 4 ans, (AQ), 65 k (63 k), JP Totain *(E Bureller)*, JP Totain (s) — 6

Blue Mambo, h, 4 ans, 66 k (67 k), Ecurie Favori *(D Cottin)*, N Bertran de Balanda (s) — arr

Bigmartre, h, 4 ans, (AQ), 65 k, Ecurie Bred To Win Sc *(M Delage)*, P Quinton (s) — arr

Appellez Baileys, h, 4 ans, 65 k (63 1/2 k), T Callejo-Solana *(P Lucas)*, T Callejo-Solana — arr

L'Amerlock, h, 4 ans, 65 k, Haras du Bosquet *(D Lesot)*, J Ortet (s) — dér

Label Des Obeaux, h, 4 ans, 65 k (65 1/2 k), Mme N Devilder *(S Zuliani)*, N Devilder — tbé

11 partants ; 39 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 739 €

3/4 long, 6 long, 8 long, 3 long, loin.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Michel Agelou.
1 152 € Earl Haras du Camp Benard.
672 € M. Kostrewa, prime non attribuée.
456 € Dominique Clayeux.
216 € Ecurie Roettgen, prime non attribuée.

Temps total : 04'39''20

58 3059 PRIX RENAUD DE TAUZIA 3.700 m
(Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans,** n'ayant pas reçu 15.000 en steeple-chase (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

21 3 **Urumqi**, h, b, 4 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Love In Paradise (GB) (Dalakhani IRE), 69 k, Mlle Amanda Zetterholm *(D Cottin)*, P Cottin — 1

21 4 **Hollywoodien**, h, gr, 4 ans, par Martaline GB et Incorrigible [Septieme Ciel (USA)], 68 k, Mme Pierre Nicolle *(B Gicquel)*, P Chevillard — 2

44 1 **Prince D'Araize**, h, b, 4 ans, par Protektor GER et Vision Divine (Signe Divin USA), 68 k (66 k), ⊗, Gilbert Lenzi *(MA Camus)*, G Cherel — 3

Symphonie Divine, f, gr, 4 ans, par Loup Solitaire USA et Sonycara (Turgeon USA), 66 k, William Bates *(D Lesot)*, J Ortet (s) — 4

Starmix, m, al, 4 ans, par Carlotamix et Lyphard's Star (Starborough GB), 68 k, Dominique Marchand *(S Massinot)*, Mme C Dufreche — 5

25 2 **Creole Beach**, f, 4 ans, 66 k, Ecurie de la Verte Vallee *(K Nabet)*, S Foucher — 6

Athos Jipe, h, 4 ans, 66 k, ⊗, W Menuet *(O Jouin)*, W Menuet — 7

21 **Baldaquin**, h, 4 ans, (AQ), 67 k (65 k), M.I. Bloodstock Ltd *(C Lefebvre)*, G Cherel — 8

Ice Bag, h, 4 ans, 67 k, A Lorca *(Mlle N Desoutter)*, D Guillemin (s) — arr

Silban Chop, h, 4 ans, 66 k, A Chopard *(T Gueguen)*, F Nicolle — arr

10 partants ; 28 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 598 €

Certf. vétérinaire : *Divin Tartare.*

1,5 long, 5 long, 8 long, courte tête, 15 long, 2 long, 8 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Ecurie des Monceaux.
1 224 € Mme Gilles Forien, Gilles Forien.
714 € Jean-Claude-Louis Fournier.
484 € Thierry Dalla Longa, Mlle Ludivine Charles.
229 € Yves Gonnord.

Temps total : 04'43''40

Le poulain DIVIN TARTARE a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

59 3058 PRIX SECTION PALOISE BEARN PYRENEES (PRIX DE MONTARDON) 3.500 m
(Haies. - A réclamer)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 8.000 au maximum pour 12.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000**. Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 8.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1er décembre 2014 inclus, gagné une course de haies portera 2 k., plusieurs courses de haies 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

Neauvalis, h, bb, 7 ans, par Lavirco GER et L'Eau Sauvage GB (Saumarez GB), 68 k (64 k), (10.000), Ecurie du Triangle *(E Bureller)*, JP Totain (s) — 1

Rhum Brun, h, gr, 11 ans, par Medaaly GB et Skybereen (Bakharoff USA), 67 k (63 k), (8.000), ⊗, Gerard Antier *(Mlle C Chevallier)*, E Leray (s) — 2

9 7 **Peak Raider IRE**, h, bf, 11 ans, par Machiavellian USA et Desert Magic IRE (Green Desert USA), 70 k (66 k), (10.000), Bernard Le Regent *(D Delalande)*, C Le Galliard (s) — 3

35 1 **Cafe De Paris**, h, b, 10 ans, par Fly To The Stars GB et Saint Patricia (Assert IRE), 69 k, (8.000), ⊗, Andre Bocquet *(K Nabet)*, S Foucher — 4

35 **Roli Man**, h, al, 6 ans, par Roli Abi et Mansonnia (Mansonnien), 67 k (63 k), (8.000), Fabian Cellier *(E Labaisse)*, F Cellier — 5

9 **The Great Valley**, h, 6 ans, 69 k, (12.000), S Munir *(D Lesot)*, J Ortet (s) — 6

Blootender, h, 8 ans, 68 k (64 k), (10.000), JF Cuenca *(M Hevin)*, JF Cuenca — arr

Walk In Love, h, 6 ans, 68 k, (10.000), ⊗, Mlle M Marin *(F Barrao)*, Mlle M Marin — arr

L'Oriental, h, 9 ans, 68 k, (10.000), J Mesnil *(T Beaurain)*, A Mesnil — arr

Soft Dancer (IRE), h, 6 ans, 67 k (63 k), (8.000), ⊗, P Adda (s) *(H Lucas)*, P Adda (s) — arr

35 **Our Tears**, f, 8 ans, 67 k (63 k), (12.000), JY Artu (s) *(Y Michaux)*, JY Artu (s) — arr

35 **Soleil De Vati**, h, 8 ans, 67 k (64 k), (8.000), H Froidefond *(P Lucas)*, A Mesnil — arr

Workfort, h, 7 ans, 67 k, (8.000), P Goulard *(J Plouganou)*, Mlle ML Mortier — arr

Va Yale, f, 6 ans, (AQ), 66 k, (10.000), JP Fournier *(P Blot)*, D Barone — arr

Unsurix, h, 7 ans, (AQ), 69 k (65 k), (12.000), Ecurie Mirande *(T Dragon)*, Mme I Pacault — tbé

15 partants ; 27 eng. ; 15 part. déf. - Total des entrées : 183 €

3 long, 2,5 long, 30 long, 3,5 long, 5 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Earl Moulin, Pierre Lauga.
648 € Bruno Camus-Denais.
378 € Ballylinch Stud, prime non attribuée.
256 € Michel Agelou.
121 € Bernard Martin, Mme Monique Fy.

Neauvalis, réclamé 12.000,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'31''60

A l'issue de la course, après avoir entendu en ses explications le jockey Paul LUCAS, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids enregistré avant la course.

60 3060 128EME GRAND PRIX DE PAU- BIRABEN FOIE GRAS (ANDRE LABARRERE) 5.300 m
(Steeple-Chase. - Groupe III)

160 000 € (72 000, 35 200, 20 800, 14 400, 8 000, 5 600, 4 000) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus. Poids : 5 ans, 63 k. ; 6 ans et au-dessus, 65 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 5 k. pour les 5 ans et de 7 k. pour les 6 ans et au-dessus pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 29.000 depuis le 1er janvier 2014 inclus et par 55.000 du 1er juillet 2013 inclus au 31 décembre 2013 inclus.

12 1 **Vent Sombre**, h, bf, 6 ans, (AQ), par Network GER et Ode Rock (Video Rock), 68 k, ⊗, Mme Patrick Papot *(J Reveley)*, G Cherel — 1

12 4 **Valban**, h, b, 6 ans, (AQ), par Poliglote (GB) et Paloma De Saisy (Network GER), 66 k, ⊗, Mme Patrick Papot *(O Jouin)*, PH Peltier — 2

Salder Roque, h, b, 9 ans, par Muhtathir GB et La Orotava (Mendez), 66 k, Mme Magalen Bryant *(A de Chitray)*, G Cherel 3
12 2 **Boisblanc**, h, al, 5 ans, par Network GER et La Fauvelaie (Iron Duke), 65 k, M.I. Bloodstock Ltd *(C Lefebvre)*, G Cherel 4
18 2 **Kalmonto**, h, b, 9 ans, par Kalanisi IRE et Tramonto GB (Sri Pekan USA), 69 k, ⊗, Yannick-Alain Briand *(G Re)*, Y Fouin (s) 5
18 **Hidden GB**, h, b, 9 ans, par Hernando et For More (Sanglamore USA), 65 k, Suc. Paul Green *(R Schmidlin)*, FM Cottin (s) 6
12 **Gorvello**, h, 6 ans, 67 k, ⊗, Mme P Papot *(V Cheminaud)*, G Macaire (s) arr
12 3 **Usted Me Cara**, f, 7 ans, (AQ), 66 k, Mme M Bryant *(K Nabet)*, J Ortet (s) arr
Taquin D'Ainay, h, 8 ans, (AQ), 65 k (67 k), S Milaveau *(J Plouganou)*, E Clayeux (s) arr
12 **My Name Is Nick**, h, 5 ans, 68 k, Mme R Picamau *(D Lesot)*, J Ortet (s) tbé
12 **Kauto Sweety**, h, 8 ans, 67 k, A Brakha *(D Cottin)*, P Cottin tbé
12 **Ubu Rochelais**, h, 7 ans, (AQ), 65 k, Ecurie des Dunes *(T Beaurain)*, P Quinton (s) tbé
24 1 **Yellow Ball**, f, 7 ans, 64 k, GR Petit *(M Lamazou-Laresse)*, B de Montzey tbé

13 partants ; 27 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 1 712 €

5 long, 8 long, encolure, 8 long, loin.

72 000 € - 35 200 € - 20 800 € - 14 400 € - 8 000 € - 5 600 €

Primes aux éleveurs :

10 800 € Jean-Claude Fleury, Mlle Claire Fleury, Mlle Laure Fleury, Baptiste Fleury.
5 280 € Earl Touillon-Moiron.
3 120 € Mme Robert Mongin.
2 160 € Jean Hardy.
1 200 € Mme Maureen Shenkin.
840 € Suc. Paul Green, prime non attribuée.

Temps total : 06'37''30

61 3061 PRIX CCI PAU BEARN (PRIX JEAN ET RENE COUETIL) 4.100 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans,** ceux de 6 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.500, depuis le 1er janvier 2014 inclus. **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en steeple-chases : 1 k. par 7.000 depuis le 1er janvier 2014 inclus et par 13.000 du 1er juillet 2013 inclus au 31 décembre 2013 inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

34 3 **Olcani**, f, b, 6 ans, par Al Namix et Erbalunga (Mansonnien), 67 k, Mme Isabelle Pacault *(S Paillard)*, Mme I Pacault 1
37 5 **Vlo D'Arsa**, h, b, 6 ans, (AQ), par Apsis GB et Intelectuelle (Montorselli IRE), 68 k, Marc Nicolau *(C Corduan)*, M Nicolau 2
22 2 **Agades**, h, b, 5 ans, (AQ), par Califet et Eire Dancer (Useful), 67 k (65 k), M.I. Bloodstock Ltd *(C Lefebvre)*, G Cherel 3
34 **Volcanne Deurie**, f, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Miss Ablon (Mansonnien), 65 k, Ecurie des Dunes *(J Blandamour)*, P Quinton (s) 4
Barosio, h, b, 6 ans, par Denham Red et Audentia Cara (Nononito), 69 k, Paul Galerne *(O Jouin)*, PH Peltier 5
Fleurabi Du Maine, f, 6 ans, 67 k, ⊗, JL Jeannin *(G Olivier)*, L Godard arr
35 **Attawo**, h, 5 ans, 65 k (63 k), P Adda (s) *(H Lucas)*, P Adda (s) arr
Valda De La Roque, f, 6 ans, (AQ), 65 k (64 k), J Follain *(P Lucas)*, J Follain arr
Cap D'Ombree, f, 6 ans, 65 k (67 k), N Boudraa *(D Cottin)*, P Cottin dist
Mille Kara, h, 6 ans, 68 k, P Autret *(S Zuliani)*, D Berra tbé
34 5 **Irevoltar Has**, f, 6 ans, 66 k, Scea Hamel Stud *(M Delage)*, P Quinton (s) tbé
Anatoline, f, 5 ans, 63 k (65 k), Ecurie des Dunes *(T Beaurain)*, P Quinton (s) tbé
Lightning Of Light, f, 5 ans, 63 k, W Menuet *(C Couillaud)*, W Menuet tbé

13 partants ; 35 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 686 €

Certf. vétérinaire : *Loupia.*

7 long, 1/2 long, courte encolure, 6 long.

13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs :

2 016 € Mme Isabelle Pacault, Mme Magali Girot-Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault.
1 008 € Arnaud Charrie, Mme Sandrine Charrie.
588 € Yvon Alcan, Matthieu Alcan.
399 € Daniel Folliot, Mme Andree Folliot.
189 € E.a.r.l. du Porto, Mme Renee Galerne.

Temps total : 05'34''70

Le jockey Etienne RONGERE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument LIGHTNING OF LIGHT par le jockey Christopher COUILLAUD.

Les Commissaires ont, après enquête, distancé la jument CAP D'OMBREE de la 6ème place, son jockey ne s'étant pas présenté à la pesée après la course.

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le jockey David COTTIN par une amende de 75 euros.

La jument LOUPIA a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

62 3057 PRIX AL CAPONE II 3.500 m

(Haies. - **Autres Que de Pur Sang)**

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans** n'étant pas de race Pur Sang**,** n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu 8.500 (victoires et places). **Poids : 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Brishkille, f, b, 4 ans, (AQ), par Irish Wells et Nashkille (Roi De Rome USA), 64 k, Patrice Rabineau *(Mlle N Desoutter)*, F Nicolle 1
Bora Des Obeaux, f, b, 4 ans, (AQ), par Saddler Maker (IRE) et Omega Des Obeaux (Saint Preuil), 64 k (65 k), Mme Nicolas Devilder *(P Lucas)*, N Devilder 2
8 **Bacchus Collonges**, h, gr, 4 ans, (AQ), par Dom Alco et Ivresse Collonges (Video Rock), 66 k (64 k), N.h. Bloodstock Ltd *(M Hevin)*, G Cherel 3
Bon Pasteur, h, bb, 4 ans, (AQ), par Daramsar et Gloria IV (Video Rock), 66 k (67 k), Mme Patrick Papot *(J Plouganou)*, E Clayeux (s) 4
Baroud D'Alene, h, b, 4 ans, (AQ), par Fragrant Mix (IRE) et Ocarina D'Alene (Sleeping Car), 66 k, Mme Patrick Papot *(M Delage)*, P Quinton (s) 5
8 3 **Balaca De Thaix**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, N.h. Bloodstock Ltd *(A de Chitray)*, G Cherel 6
10 **Belle Califet**, f, 4 ans, (AQ), 64 k (62 k), Ecurie Centrale *(D Mescam)*, FM Cottin (s) 7
Bien Ne, h, 4 ans, (AQ), 66 k, J Detre *(O Jouin)*, PH Peltier arr
8 **Balki Win**, h, 4 ans, (AQ), 66 k (64 k), P Jamain *(Y Michaux)*, E Lecoiffier arr
Brigand, h, 4 ans, (AQ), 66 k (67 k), Mme P Papot *(J Reveley)*, E Clayeux (s) arr
20 5 **Borsa D'Airy**, f, 4 ans, (AQ), 64 k, G Cavallera *(D Lesot)*, J Ortet (s) arr
Born To Play, f, 4 ans, (AQ), 64 k (62 k), M.I. Bloodstock Ltd *(MA Camus)*, G Cherel arr
Bibox, h, 4 ans, (AQ), 66 k, JC Chaussee *(S Paillard)*, E Leray (s) tbé
Blazer, h, 4 ans, (AQ), 66 k, P Joubert *(V Cheminaud)*, G Macaire (s) tbé

14 partants ; 45 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 1 056 €

Sans motif : *Brillant D'Helline.*

Certf. vétérinaire : *Bouchat, Butsala, Banana Star.*

3 long, 8 long, 8 long, 12 long, 2,5 long, loin.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Jacques Cypres, Patrice Rabineau.
1 152 € Mme Nicolas Devilder, Mme Stephanie Fasquelle, Benjamin Devilder.
672 € Gaec Delorme Freres.
456 € Suc. Yves D' Armaille.
216 € Louis Couteaudier.

Temps total : 04'37''60

Le jockey Thomas BEAURAIN s'étant accidenté dans le Prix Jean et René COUETIL, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BRIGAND par le jockey James REVELEY.

Le jockey Sébastien ZULIANI ne se sentant pas suffisamment bien pour assurer sa monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche BORA DES OBEAUX par le jockey Paul LUCAS.

Les hongres BUTSALA, BOUCHAT, et BANANA STAR, ont été déclarés non partants pour raisons vétérinaires.

PAU

0539 021 Mercredi 21 janvier 2015

Commissaires de courses : Patrick DUCASSE - Jean-Pierre CAPITAINE - Francois GALIBERT - Olivier de LA GAROULLAYE

63 3062 PRIX DE MOURENX 3.300 m

(Haies. - A réclamer. - Femelles)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **4 ans,** mises à réclamer au minimum pour 9.000 au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, toute pouliche ayant, depuis le 1er décembre 2014 inclus, gagné une course de haies portera 2 k., plusieurs courses de haies 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

Ballylinch Sport, f, b, 4 ans, par Montmartre et Linamixa (Lord Of Men GB), 66 k (62 k), (9.000), Philippe Matzinger *(V Bernard)*, P Chevillard 1

Banak, f, b, 4 ans, par Desert Style IRE et Ultime Moment (IRE) (Anabaa USA), 68 k (64 k), (13.000), Guy Buchot *(H Lucas)*, E Leray (s) 2

25 5 **Limara**, f, b, 4 ans, par Limnos JPN et Esteraza (Kingsalsa USA), 66 k (62 k), (9.000), ⊗, Xavier Kepa *(D Mescam)*, FM Cottin (s) 3

Maia Chope, f, b, 4 ans, par Deportivo GB et Mahitica (Solicitor), 67 k, (11.000), Alain Chopard *(T Gueguen)*, F Nicolle 4

Babylone Bellevue, f, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Sainte Kash (Saint Preuil), 70 k (66 k), (17.000), Christophe Toussaint *(M Tissier)*, E Clayeux (s) 5

Princesse Meturie, f, 4 ans, 70 k (66 k), (17.000), F Hayeres (s) *(V Chatellier)*, F Hayeres (s) 6

26 **Dream's Burg**, f, 4 ans, 67 k, (11.000), ⊗, O Van Der Linden *(A Cisel)*, XL Le Stang 7

16 3 **Olive Verte**, f, 4 ans, 66 k (62 k), (9.000), Ecurie Ascot *(H Tabet)*, S Berard 8

43 **Bugati Chatho**, f, 4 ans, 67 k, (11.000), JP Daireaux *(P Blot)*, JP Daireaux arr

Star Of Gold, f, 4 ans, 70 k, (17.000), J Ortet (s) *(D Lesot)*, J Ortet (s) tbé

Lamya, f, 4 ans, 68 k (64 k), (13.000), P Cottin *(P Lucas)*, P Cottin tbé

44 **Sonia Du Maine**, f, 4 ans, 67 k, (11.000), ⊗, Mme S Barone *(E Bureller)*, D Barone tbé

12 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 475 €

Eng. sup. : *Dream's Burg*

Certf. vétérinaire : *Higie De La Vis.*

2 long, 1,5 long, 3,5 long, 6 long, 1,5 long, 3,5 long, 5 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Haras de L'Etoile, Philippe Matzinger, Alain Madar.
648 € Ecurie Jarlan.
378 € Ambroise Dupont.
256 € Alain Chopard.
121 € Jean-Pierre Bichon.

Ballylinch Sport, réclamée 9.930,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'14''60

La jument HIGIE DE LA VIS a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

64 3065 PRIX DE SAINT-CASTIN

(Steeple-Chase-Cross-Country) **4.100 m**

28 000 € (13 440, 6 720, 3 920, 2 660, 1 260) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus,** n'ayant pas, depuis le 1er Septembre 2014 inclus, reçu une allocation de 8.000 en steeple-chases. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 3.500 reçus depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et par 9.000 du 1er juillet 2013 inclus au 31 décembre 2013 inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Quart De Lino, h, b, 10 ans, par Trempolino USA et Wells Vision GER (Monsun GER), 68 k, Charles-Hubert de Chaudenay *(O Jouin)*, PH Peltier 1

52 3 **Ulodene**, f, gr, 7 ans, (AQ), par Denham Red et Hulotte Du Buard (April Night), 66 k (64 k), Philippe Cottin *(P Lucas)*, P Cottin 2

Vaillant Leto, h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Beyssacto (Beyssac), 66 k, Ecurie des Dunes *(J Blandamour)*, P Quinton (s) 3

Sun Sky Blue, h, gr, 8 ans, par Urgent Request IRE et Middle East [Akarad (FR)], 67 k (67 1/2 k), Tony Gamiette *(D Cottin)*, G Mousnier 4

34 4 **Uniment**, h, bf, 7 ans, (AQ), par Goldneyev USA et Nasseseuse (Assessor IRE), 69 k (67 k), ⊗, Leray (s) *(H Lucas)*, E Leray (s) 5

Haletiere, f, 8 ans, 65 k, G Lacombe *(ANT Thierry)*, J Follain 6

34 **Le Clichois**, h, 7 ans, 67 k, ⊗, GUY Authier *(P Blot)*, F Lagarde 7

24 **Wasla**, f, 7 ans, 64 k, P Priollet *(S Paillard)*, E Leray (s) 8

Usockem, h, 7 ans, (AQ), 68 k (69 k), Mme M Bryant *(J Plouganou)*, J Ortet (s) 9

Ungaro Roque, h, 7 ans, (AQ), 70 k, J Follain *(A Cisel)*, J Follain 10

First Man, h, 12 ans, 68 k (66 k), ⊗, Ecurie Challenger *(A Moriceau)*, A Le Clerc (s) arr

Quandronede, h, 11 ans, (AC), 71 k (69 k), M Pelletant *(V Chatellier)*, M Pelletant tbé

12 partants ; 33 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 453 €

2,5 long, 8 long, 2,5 long, 5 long, 6 long, 4,5 long, 3 long, 10 long, 2 long.

13 440 € - 6 720 € - 3 920 € - 2 660 € - 1 260 €

Primes aux éleveurs :

2 016 € Charles-Hubert de Chaudenay.
1 008 € Haras de la Rousseliere Scea.
588 € Anthony Lecacheux, Stephane Tonero.
399 € Mme Joelle Ventre, Jean-Yves Payet Descombes.
189 € Scea Haras de Mirande.

Temps total : 05'37''10

Les Commissaires ont, après enquête, autorisé l'entraîneur Jacques ORTET à mettre des oeillères australiennes au hongre USOCKEM et l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir omis de les déclarer dans les délais fixés.

65 3064 PRIX D'ASPE

(Steeple-Chase. - A réclamer) **3.700 m**

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer au minimum pour 7.000 au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 5 ans, 66 k. ; 6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1er décembre 2014 inclus, gagné un steeple-chase portera 2 k. ; plusieurs steeple-chases 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

35 3 **Azaro De La Mare**, h, b, 7 ans, par Agnes Kamikaze JPN et Love Love Kate (Saint Andrews), 71 k (67 k), (13.000), ⊗, Mme Anne Devy *(H Lucas)*, E Leray (s) 1

Terreur, h, ab, 8 ans, (AQ), par Raintrap GB et Jiva II (Useful), 70 k, (11.000), Artu (s) *(K Nabet)*, JY Artu (s) 2

2 **Saytine**, f, b, 6 ans, par Limnos JPN et The In (Scribe IRE), 68 k, (11.000), Francis Delord *(P Blot)*, F Delord 3

35 2 **Bleu Et Rose**, h, bb, 10 ans, par Indian River et Femme D'Honneur (Take Risks), 68 k (64 k), (7.000), Gerard Antier *(Y Michaux)*, E Leray (s) 4

35 **Good Evening**, h, al, 11 ans, par Evening World et Milanic (Freedom Cry GB), 68 k (64 k), (7.000), Christophe Laheu *(D Delalande)*, C Le Galliard (s) 5

Diab'less, h, 10 ans, 70 k, (11.000), D Lassaussaye *(J Plouganou)*, G Lassaussaye 6

Vaccin, h, 6 ans, (AQ), 72 k (68 k), (15.000), Ecurie Centrale *(D Mescam)*, FM Cottin (s) arr

22 **Timi D'Altea**, h, 6 ans, 72 k (68 k), (15.000), M.I. Bloodstock Ltd *(M Hevin)*, G Cherel arr

35 **Scheibenhard**, h, 8 ans, 69 k, (9.000), JL Guillochon *(O Jouin)*, JL Guillochon arr

Mysterious Lover (IRE), h, 10 ans, 68 k (64 k), (7.000), Mme H Cadot *(F Piret)*, L Cadot arr

35 **Sacha D'Or**, h, 6 ans, 68 k (64 k), (7.000), E Leray (s) *(Mlle C Chevallier)*, E Leray (s) arr

24 5 **Speedy Blue Girl**, f, 7 ans, 72 k (68 k), (15.000), Y Fouin (s) *(H Tabet)*, JL Pelletan tbé

Tiscover, h, 8 ans, 70 k (66 k), (11.000), D Mahe *(C Couillaud)*, REMY Nerbonne tbé

Champagne Ariston, h, 9 ans, 69 k (65 k), (9.000), ⊗, D Marion *(C Lefebvre)*, JD Marion tbé

Baby Tard, h, 8 ans, 68 k, (7.000), ⊗, Mme L Saint Martin *(G Olivier)*, JP Daireaux tbé

15 partants ; 44 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 502 €

Sans motif : *Soltice.*

15 long, 2 long, courte encolure, 8 long, 6 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Earl Pichon, Hubert Pichon.
648 € Artu (s), Mlle Marie Artu, Damien Artu.
378 € Bernard de Fonclare.
256 € Gerard Antier, Mme Gerard Antier, Daniel Toublanc, Mme Claudine Toublanc.
121 € Ecurie du Semnon.

Azaro De La Mare, réclamé 14.000,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'50''60

Le jockey Nicolas EVEN étant absent, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument SPEEDY BLUE GIRL par le jockey Hakim TABET.

66 3063 PRIX DU PONT-LONG

(Haies. - A réclamer) **3.800 m**

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans,** mis à réclamer au minimum pour 7.000 au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 7.000. En outre, tout cheval ayant, depuis le 1er décembre 2014 inclus, gagné une course de haies portera 2 k. ; plusieurs courses de haies, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

30 **Tamezzo**, h, gr, 5 ans, par Tot Ou Tard IRE et Mezzo Voce (River Mist USA), 68 k (64 k), (9.000), Pascal Prouet *(H Tabet)*, Y Fouin (s) 1

19 2 **Buck's Broker**, h, al, 5 ans, par Nickname et Buck's Beauty (Lyphard's Wish), 70 k (66 k), (13.000), ⊗, Xavier Kepa *(D Mescam)*, FM Cottin (s) 2

36 **Mansie**, f, bb, 5 ans, par Layman USA et Miss Daisy (Shirley Heights GB), 68 k, (13.000), Ecurie Bred To Win Sc *(J Blandamour)*, P Quinton (s) 3

35 5 **Miles In The Park**, h, b, 5 ans, par Walk In The Park IRE et Royale Aube [Garde Royale (IRE)], 70 k (66 k), (13.000), Gerard Mimouni *(D Delalande)*, P Quinton (s) 4

50 **Surely Try**, h, b, 5 ans, par Prince Kirk (FR) et Carmen Tonic (Double Bed), 71 k (67 k), (15.000), Ecurie Mirande *(T Dragon)*, Mme I Pacault 5
Miss Kentucky, f, 5 ans, 66 k (62 k), (9.000), C Boutry *(Y Michaux)*, REMY Nerbonne 6
50 **Vincentio**, h, 5 ans, 72 k (68 k), (17.000), Mme F Leon-Dufour *(F Garnier)*, CH Gourdain (s) 7
Samuraj, h, 5 ans, 72 k (68 k), (17.000), Mlle MP Laborde *(Q Clement)*, J Ortet (s) arr
Sanctas, f, 5 ans, 70 k, (17.000), J Anxo *(P Blot)*, J Ortet (s) arr
Fannypat, h, 5 ans, 70 k (66 k), (13.000), P Sejaud *(D Gallon)*, F Nicolle arr
36 5 **Super Apple's**, f, 5 ans, 69 k (65 k), (15.000), P Coveliers *(H Lucas)*, PH Peltier arr
Deux De Croixnoire, h, 5 ans, 69 k (65 k), (11.000), Mlle V Crozetiere-Roulet *(P Lucas)*, A Mesnil arr
Amour Des Brosses, f, 5 ans, (AQ), 65 k (61 k), (7.000), Ecurie Challenger *(A Moriceau)*, A Le Clerc (s) arr
40 **Sire Des Abeilles**, h, 5 ans, 70 k (66 k), (13.000), JJ Trijasson *(T Calteau)*, P Adda (s) tbé
Teofilo Junior IRE, h, 5 ans, 69 k (65 k), (11.000), A Piednoel *(H Rodriguez Nunez)*, J Piednoel tbé

15 partants ; 33 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 324 €

Sans jockey : *As Royal.*

6 long, 5 long, 4 long, 2 long, 30 long, loin.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Serge Stempniak.
648 € Henri Poulat.
378 € Ludovic Fleury, Andre de Vos.
256 € Mme Laure de Premont.
121 € Scea Haras de Mirande.

Tamezzo, réclamé 10.501,00 € par son propriétaire.

Sire Des Abeilles, réclamé 13.550,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'49''00

Le jockey Davy LESOT s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument SANCTAS par le jockey Paulin BLOT.

Le hongre AS ROYAL a été déclaré non partant, le jockey Christopher COUILLAUD s'étant accidenté dans le Prix d'Aspe et n'ayant pas pu être remplacé.

PAU

0539 023 Vendredi 23 janvier 2015

Commissaires de courses : Olivier de LA GAROULLAYE - Jean-Yves BENARD - Jean-Pierre CAPITAINE - Gérard LAVOINE

67 3066 PRIX RENE CRAMAIL — 3.800 m

(Haies. - Handicap)

95 000 € (42 750, 20 900, 12 350, 8 550, 4 750, 3 325, 2 375) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus,** ayant couru depuis le 1er septembre 2013 inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course ayant servi de support à des paris enregistrés sur le plan national, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (à réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1ère Catégorie.

Les références applicables dans ce handicap seront pour les 5 ans, +6 ; 6 ans et au-dessus, +8.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevés soit fixé à 72 k.

Références : 5 ans, + 7 ; 6 ans et +, + 9.

Quart De Rhum, h, b, 6 ans, par Anabaa USA et Wells Vision GER (Monsun GER), 68 k, Charles-Hubert de Chaudenay *(K Nabet)*, Y Fouin (s) 1
50 1 **Atuvuedenuo**, f, bf, 5 ans, (AQ), par Assessor IRE et Paresca (Maresca Sorrento), 72 k, Mme Guy Denuault *(W Denuault)*, GUY Denuault 2
48 7 **Niquos**, h, b, 6 ans, par Poliglote (GB) et Firmini (Mansonnien), 63 k, ⊗, Xavier Kepa *(R Schmidlin)*, FM Cottin (s) 3
Key Of The Kingdom, h, gr, 5 ans, par King's Theatre IRE et Longueville (Turgeon USA), 64 k, Daniel Frouin *(ANT Thierry)*, F Foucher 4
Vangel De Cerisy, h, b, 6 ans, par Vangelis USA et Midalisy (Medaaly GB), 70 k, Carlo David Robba *(A Betron)*, X Betron 5
Compatriote, h, b, 8 ans, par Kaldounevees et Cospicua IRE (High Estate IRE), 69 k, Pierrick Le Geay *(Mlle N Desoutter)*, P Le Geay 6
Foam Of The Day, h, b, 5 ans, par Sunday Break JPN et Turtledove (Epervier Bleu GB), 66 k, Mme Sylviane Jeffroy *(O Jouin)*, JL Guillochon 7
9 5 **Votre Plaisir**, h, 6 ans, (AQ), 66 k, JP Vanden Heede *(T Dragon)*, S Foucher 8
9 **Joropo**, h, 6 ans, 68 k, ⊗, R Cocheteux Tierno *(D Cottin)*, X Thomas Demeaulte 9
46 **Roc Du Frene**, h, 6 ans, 65 k, Ecurie Jaeckin *(J Ricou)*, P Adda (s) 10
Tiot Cas, h, 8 ans, (AQ), 67 k, Mme P Chemin *(C Herpin)*, P Chemin –
46 2 **Samsecret**, h, 6 ans, 67 k (67 1/2 k), Sarl Ecurie Azur Riviera *(J Plouganou)*, P Chevillard –
40 2 **Call Me Mister**, h, 5 ans, 62 k, N Pharaon *(D Mescam)*, FM Cottin (s) –
48 **My Marlim**, h, 6 ans, 69 k, Mme G Aoudai *(B Lestrade)*, A Chaille-Chaille arr
46 4 **Martalin**, h, 9 ans, 67 1/2 k, Ecurie des Dunes *(T Beaurain)*, P Quinton (s) arr
39 2 **Une Vie De Kerser**, f, 7 ans, 65 k, Ecurie des Dunes *(M Delage)*, P Quinton (s) arr
46 **Celtic Echo**, f, 6 ans, 65 k, DW Hill *(J Blandamour)*, P Quinton (s) arr
Polistyle, h, 6 ans, 65 k, M.I. Bloodstock Ltd *(C Lefebvre)*, G Cherel tbé

18 partants ; 56 eng. ; 18 part. déf. - Total des entrées : 2 498 €

5 long, 1,5 long, 1,5 long, encolure, 12 long, courte tête, 1,5 long, 1/2 long, 3,5 long.

42 750 € - 20 900 € - 12 350 € - 8 550 € - 4 750 € - 3 325 € - 2 375 €

Primes aux éleveurs :

6 412 € Charles-Hubert de Chaudenay.
3 135 € Guy Denuault.
1 852 € Ecurie Monastic.
1 282 € Mme Henri Devin, Mme Biden Ashbrooke.
712 € Olivier Varin.
498 € Mme Henri Devin.
356 € Mme Sylviane Jeffroy, Mlle Marie-Charlotte Leclerc.

Temps total : 04'42''80

68 3068 PRIX EMILE LALANNE — 3.400 m

(Steeple-Chase)

36 000 € (17 280, 8 640, 5 040, 3 420, 1 620) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois ni reçu 4.500 (victoires et places). **Poids: 66 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Groove, h, b, 4 ans, par Mister Sacha et Dallas Des Mottes (Maresca Sorrento), 66 k, Jean-Marie Lapoujade *(Mlle N Desoutter)*, F Nicolle 1
23 1 **Bow Window**, h, gr, 4 ans, par Fairly Ransom (USA) et Petite Perruche (Shaindy), 66 k, Leray (s) *(S Paillard)*, E Leray (s) 2
8 **Ballon Rouge**, h, b, 4 ans, (AQ), par Early March GB et Karlene Cheri (Ajdayt USA), 66 k, Ecurie des Sables *(C Lefebvre)*, G Cherel 3
21 **Kalang**, h, al, 4 ans, par Millennium Bio JPN et Chantico (Kadalko), 67 k, Gustave Bouthors *(D Lesot)*, J Ortet (s) 4
21 **Courtesan**, f, gr, 4 ans, par Slickly et Dona Bella (Highest Honor), 64 k, Fullarton Lodge Stud Ltd *(E Bureller)*, F Sanchez 5
Bienvenu A Auteuil, m, 4 ans, 66 k, J Ortet (s) *(P Blot)*, J Ortet (s) 6
51 5 **Bolero Collonges**, h, 4 ans, (AQ), 67 k, N.h. Bloodstock Ltd *(MA Camus)*, G Cherel arr
Bibi D'Eole, h, 4 ans, (AQ), 66 k, S Foucher *(C Couillaud)*, S Foucher tbé
Lord Des Flos, h, 4 ans, 66 k, Scea des Collines *(B Lestrade)*, S Foucher tbé

9 partants ; 36 eng. ; 9 part. déf. - Total des entrées : 745 €

4 long, encolure, 20 long, 1 long, 15 long.

17 280 € - 8 640 € - 5 040 € - 3 420 € - 1 620 €

Primes aux éleveurs :

2 592 € Gaetan Poutier, Gerard Poutier, Mlle Blandine Poutier, Patrice Meillerais.
1 296 € Eric Leray, Claude Ledoux.
756 € Ferdinand-Jacques Guimard, Mme Constance Baron-Losfeld, Ferdinand-Fabrice Guimard, Christophe Guimard.
513 € Gustave Bouthors.
243 € Robin Green.

Temps total : 04'25''00

69 3067 PRIX DE GARLIN — 3.300 m

(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans,** n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 4.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Hurricane Rina, f, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Orange Bitter (Night Shift USA), 64 k, Sarl Ecurie Azur Riviera *(JO Audon)*, P Chevillard 1
Indien Rouge, h, no, 4 ans, par Al Namix et Dalkaresca (Kadalko), 66 k, Scea des Collines *(C Lefebvre)*, S Foucher 2
Talio, h, bf, 4 ans, par Nickname et Loulia (Cricket Ball USA), 67 k, Bio-Etre *(V Cheminaud)*, G Macaire (s) 3
10 4 **Aquitania**, f, b, 4 ans, par Early March GB et Saga Du Souvestre (Sagamix), 64 k (62 k), Joseph Seguinotte *(F Garnier)*, CH Gourdain (s) 4

6 **Vent De Liberte**, h, bb, 4 ans, par Naaqoos (GB) et Vanishing River USA (Southern Halo USA), 66 k, Mme Francoise Gimmi Pellegrino *(P Blot)*, Mme F Gimmi Pellegrino 5

Whip Dancer, h, 4 ans, 66 k, Elevage des Monts de Blond *(Mlle N Desoutter)*, D Guillemin (s) 6

Prince De Gallesie, h, 4 ans, 66 k (64 k), D Mahe *(C Couillaud)*, REMY Nerbonne 7

Principe De Vega, h, 4 ans, 66 k, J Ortet (s) *(D Lesot)*, J Ortet (s) 8

Bel Oranais, h, 4 ans, 66 k ($67^{1/2}$ k), Mme P Papot *(J Plouganou)*, E Clayeux (s) 9

Kifou De La Pree, h, 4 ans, 66 k (64 k), A Le Clerc (s) *(A Moriceau)*, A Le Clerc (s) arr

8 **Black Maker**, h, 4 ans, (AQ), 66 k, E Leray (s) *(S Paillard)*, E Leray (s) arr

Patrola IRE, f, 4 ans, 64 k, Mme L Carberry *(PA Carberry)*, Mme L Carberry arr

Mobilette, f, 4 ans, 64 k, M Grard *(K Nabet)*, G Heurtault arr

Cristal Girl, f, 4 ans, 64 k, G Zamora *(E Bureller)*, Mme F Gimmi Pellegrino arr

14 partants ; 62 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 1 091 €

1/2 long, 7 long, 1,5 long, encolure, 1,5 long, 6 long, 12 long, tête.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Berend Van Dalfsen.
1 152 € Frederic Duvivier.
672 € Gildas Blain, Jeremy Blain, Mlle Melissa Blain.
456 € Earl Plaisance.
216 € Earl Haras du Camp Benard.

Temps total : 04'13''50

Le jockey Bertrand LESTRADE s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre INDIEN ROUGE par le jockey Clément LEFEBVRE.

70 3069 PRIX LOUIS LA CAZE — 3.400 m

(Steeple-Chase. - Jockeys < 40 victoires)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er décembre 2014 inclus, reçu 9.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 5 ans, 65 k. ; 6 ans et au-dessus, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier 2014 inclus et par 6.000 du 1er juillet 2013 inclus au 31 décembre 2013 inclus.

Pour Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses.

38 **Les Sables Blancs**, h, no, 6 ans, par Indian Rocket GB et Douze Ans Deja [Marchand De Sable (USA)], 72 k, Bernard Barouch *(S Bourgois)*, P Cottin 1

24 **V'La Denuo**, f, b, 6 ans, (AQ), par Assessor IRE et Nuit De Grugy (Nononito), 67 k, Mme Guy Denuault *(D Delalande)*, GUY Denuault 2

Heol Lambader, h, al, 6 ans, par Maresca Sorrento et Salima Des Aigles (Irish Reef), 70 k, Jean Uzel *(Mlle C Crouzet)*, J Boisnard (s) 3

3 3 **Sha Tin**, f, b, 5 ans, par Great Journey JPN et Serpolette (Dear Doctor), 71 k, Manuel Arias *(H Tabet)*, Y Fouin (s) 4

Valerio Bleu, h, al, 6 ans, (AQ), par Network GER et Locomotive Bleue (Ecossais), 70 k, Ortet (s) *(E Labaisse)*, J Ortet (s) 5

59 **Unsurix**, h, 7 ans, (AQ), 67 k, Ecurie Mirande *(Mlle S Geffriaud)*, Mme I Pacault arr

60 **Taquin D'Ainay**, h, 8 ans, (AQ), 69 k, ⊗, S Milaveau *(M Tissier)*, E Clayeux (s) dist

Loin D'Etre Sage, f, 5 ans, 67 k, Ecurie D Primes *(D Gallon)*, F Nicolle dist

56 **Alleu**, h, 5 ans, 70 k, Ecurie Mirande *(T Dragon)*, Mme I Pacault tbé

Valadom, h, 6 ans, (AQ), 69 k, RH Hobson *(C Gaillard)*, E Clayeux (s) tbé

Valentino Rica, h, 6 ans, (AQ), 69 k, Mme L Saint Martin *(C Lefebvre)*, JP Daireaux tbé

D'Or A La Motte, h, 6 ans, 68 k, Mme B Menuet *(E Rongere)*, W Menuet tbé

Kergi, h, 6 ans, 67 k, A Le Clerc (s) *(A Moriceau)*, A Le Clerc (s) tbé

13 partants ; 54 eng. ; 14 part. déf. - Total des entrées : 1 033 €

Certf. vétérinaire : *Uca De Thaix.*

2,5 long, 12 long, tête, 6 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Alain Chopard, Ecurie Jarlan, Yann-Marie Porzier.
1 152 € Guy Denuault.
672 € Dominique Fitamant, Mme Marie-France Fitamant.
456 € Patrick Barbe, Mlle Emily Barbe, Henri Barbe, William Barbe.
216 € Patrice Vacher, Mme Regine Vacher.

Temps total : 04'22''50

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête afin d'examiner la régularité de parcours de la jument LOIN D'ETRE SAGE (David GALLON), arrivée 5ème et du hongre TAQUIN D'AINAY (Maxime TISSIER) arrivé non placé.

En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Mlle Céline CROUZET (HEOL LAMBADER), arrivé 3ème, se plaignant d'avoir été gêné à l'entrée de la ligne d'arrivée, par la jument V'LA DENUO (AQ)(Morgan DELALANDE), arrivée 2ème, et le hongre LES SABLES BLANCS (Stevan BOURGOIS), arrivé 1er.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont distancé la jument LOIN D'ETRE SAGE et le hongre TAQUIN D'AINAY pour ne pas avoir effectué régulièrement le parcours, et ont considéré que la gêne subie par HEOL LAMBADER ne l'avait pas empêché d'obtenir une meilleure allocation.

Les Commissaires ont sanctionné les jockeys David GALLON et Maxime TISSIER par une interdiction de monter pour une durée de 10 jours pour s'être trompé de parcours.

Le hongre UCA DE THAIX a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

PAU

0539 024 Samedi 24 janvier 2015

Commissaires de courses : Jean-Pierre DARTENUCQ - Jean-Yves BENARD - Jean-Pierre CAPITAINE - Olivier de LA GAROULLAYE

71 3073 PRIX JEAN BERNADOTTE — 3.900 m

(Steeple-Chase)

45 000 € (21 600, 10 800, 6 300, 4 275, 2 025) - dotation France Galop.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans. Poids : 65 k.** Surcharges accumulées jusqu'à concurrence de 5 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 9.000.

32 3 **Winneyev**, h, b, 4 ans, par Goldneyev USA et Lady Chine (Volochine IRE), 67 k, Ecurie Mirande *(T Beaurain)*, Mme I Pacault 1

King's Speech, h, b, 4 ans, par King's Best USA et Irika USA (Irish River), 66 k, Ecurie Lafeu *(T Gueguen)*, F Nicolle 2

32 2 **Little Stream**, h, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Princesse Canon (Cadoudal), 68 k, Ecurie Victoria Dreams *(C Lefebvre)*, G Cherel 3

Harvalla, f, b, 4 ans, par Archange D'Or (IRE) et Starvalla (With Approval CAN), 67 k, Ecurie de la Verte Vallee *(K Nabet)*, S Foucher 4

21 2 **Diamant Catalan**, h, al, 4 ans, par Balko et Catalane (Alleged USA), 66 k, Mme Patrick Papot *(O Jouin)*, PH Peltier 5

21 1 **Act For Me**, h, 4 ans, 66 k, M.I. Bloodstock Ltd *(MA Camus)*, G Cherel 6

Forthing, h, 4 ans, 67 k, Mme M Bryant *(A de Chitray)*, G Cherel 7

7 partants ; 23 eng. ; 7 part. déf. - Total des entrées : 544 €

3 long, 2,5 long, 4 long, 3,5 long, 1/2 long, 6 long.

21 600 € - 10 800 € - 6 300 € - 4 275 € - 2 025 €

Primes aux éleveurs :

3 240 € Scea Haras de Mirande, Mme Magali Girot-Pacault, Mlle Anne-Sophie Pacault, Mme Alice Evain.
1 620 € Wertheimer & Frere.
945 € Michel Hiron.
641 € Mme Gilles Forien, Gilles Forien.
303 € Roland Lepeau, Mme Juliette Luard.

Temps total : 04'54''10

Le jockey Bertrand LESTRADE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre FORTHING par le jockey Alain de CHITRAY

72 3071 PRIX DE LARUNS — 3.800 m

(Haies)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en courses de haies, reçu 16.000 (victoires et places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

40 **Charming Boy**, h, bf, 5 ans, par Country Reel USA et Tropical Mark GB (Mark Of Esteem IRE), 66 k, Mme Sylviane Jeffroy *(O Jouin)*, JL Guillochon 1

11 **Applework Lanlore**, h, bf, 5 ans, par Network GER et Kagura (Kadounor), 66 k (64 k), Patrick Prunet-Foch *(H Rodriguez Nunez)*, P Prunet-Foch 2

50 5 **Imperatrice Falco**, f, bf, 5 ans, par Falco USA et My Fantasy (IRE) (Desert King IRE), 67 k (65 k), Mme Laurence Terrassin *(M Danglades)*, P Chevillard 3

41 2 **Alido D'Airy**, h, b, 5 ans, (AQ), par Anzillero GER et Palida D'Airy (Cadoubel), 66 k, Jacques Anxo *(D Lesot)*, J Ortet (s) 4

Ascot De Bruyere, h, bf, 5 ans, par Kapgarde et Quid De Neuville (Le Balafre), 68 k, ⊗, Antoine Lamotte D'Argy *(M Delage)*, A Lamotte D'Argy 5

40 **Anoutrois Du Clos**, h, 5 ans, 66 k, JL Jeannin *(P Blot)*, C Chenu (s) 6

Aviso D'Estruval, h, 5 ans, (AQ), 67 k, Mme B Le Gentil *(K Nabet)*, G Macaire (s) arr

19 **Ahelia**, f, 5 ans, 67 k (65 k), ⊗, Mme Y Petit *(R Le Stang)*, XL Le Stang arr

56 **Richelandier**, h, 5 ans, 66 k, Ecurie Febus *(E Bureller)*, F Sanchez arr
Disco Du Rheu, h, 5 ans, 66 k (65 k), RE Laffitte *(J Pay)*, JL Guillochon arr
Douchamka, f, 5 ans, (AC), 64 k (65 k), P Saint-Martin *(S Massinot)*, JM Brondet arr
48 2 **Amirande**, h, 5 ans, (AQ), 70 k, Mme P Papot *(A de Chitray)*, Mme I Pacault tbé
41 1 **Achille**, h, 5 ans, (AQ), 69 k, P Joubert *(J Plouganou)*, E Clayeux (s) tbé
40 5 **Dana Rock**, f, 5 ans, 64 k (66 k), Mme O Ceremonie *(F Barrao)*, Mme AL Guildoux tbé

14 partants ; 56 eng. ; 16 part. déf. - Total des entrées : 1 094 €

Certf. vétérinaire : *Shikumen, Sultans Of Swing.*

8 long, 2 long, 3 long, 1,5 long, 6 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Mme Sylviane Jeffroy.
1 152 € Mme Anne Dafflon, Mlle Jeanne Dafflon.
672 € Michel Debeusscher.
456 € Claude-Yves Pelsy.
216 € E.a.r.l. La Bruyere, Alain Ziegler.

Temps total : 04'45''70

Le jockey Bertrand LESTRADE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre AMIRANDE par le jockey Alain de CHITRAY.

Les hongres SULTANS OF SWING et SHIKUMEN ont été déclarés non partants pour raisons vétérinaires.

73 3074 PRIX STH HIPAVIA (PRIX RENE SIRVAIN) 3.700 m

(Steeple-Chase. - **Autres Que de Pur Sang)**

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant, en courses à obstacles depuis le 1er décembre 2014 inclus, ni gagné, ni reçu 12.000 (places). **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier 2014 inclus et par 8.000 du 1er juillet 2013 inclus au 31 décembre 2013 inclus.

50 **A Ton Tour**, h, bb, 5 ans, (AQ), par Califet et Nandina (Bulington), 75 k, M.I. Bloodstock Ltd *(MA Camus)*, G Cherel 1
Amitabha, f, gr, 5 ans, (AQ), par Al Namix et Omirande (Saint Preuil), 65 k, Ecurie Mirande *(Mlle S Geffriaud)*, Mme I Pacault 2
36 **Aproteksia**, f, b, 5 ans, (AQ), par Protektor GER et Josvalie (Panoramic GB), 64 k, Mlle Valerie Dasque *(E Bureller)*, E Lecoiffier 3
Age D'Or, h, b, 5 ans, (OC), par Nidor et La Dauvilla (Seattle Dancer USA), 71 k, Ecurie Magnien *(S Paillard)*, E Leray (s) 4
39 4 **Alinea Tresor**, f, b, 5 ans, (AQ), par Califet et Kalinca De Thaix (Lights Out), 69 k, ⊗, Mlle Emilie Lenzi *(C Lefebvre)*, G Cherel 5
Angeoudemon Du Lys, f, 5 ans, (AQ), 64 k, Mme C Babin Guillochon *(O Jouin)*, JL Guillochon 6
Aswell, h, 5 ans, (AQ), 66 k, Mme I de Saint Anthost *(J Agostini)*, JL Dubord 7
Amikaline, f, 5 ans, (AQ), 64 k (66 k), Ecurie Couderc *(T Beaurain)*, E Clayeux (s) arr
Auteuil Dore, h, 5 ans, (AQ), 70 k, ⊗, W Travers-Durand *(J Plouganou)*, W Menuet tbé
41 **Aurore A Villebois**, f, 5 ans, (AQ), 64 k, D Demartial *(Mlle C Varin)*, P Corsi tbé

10 partants ; 22 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 211 €

3/4 long, 2,5 long, 2,5 long, 3,5 long, 2,5 long, 30 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Vcte Yves de Soultrait.
1 152 € Scea Haras de Mirande.
672 € Mme Jocelyne Ventrou, Mlle Valerie Dasque.
456 € Jean-Francois Magnien, Charles Magnien.
216 € Claude Menard, Mme Claude Menard.

Temps total : 04'53''90

Le jockey Thibaud DRAGON étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument AMITHABA par le jockey Mlle Sophie GEFFRIAUD.

Le jockey Bertrand LESTRADE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument AMIKALINE (AQ) par le jockey Thomas BEAURAIN.

Le jockey Alain de CHITRAY s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre A TON TOUR (AQ) par le jockey Maxime CAMUS.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Mlle Sophie GEFFRIAUD en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage abusif de sa cravache (1ère infraction - 14 coups).

74 3070 PRIX DE GABAS 3.300 m

(Haies. - A réclamer. - Mâles et Hongres)

18 000 € (8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop.

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans,** mis à réclamer au minimum pour 9.000 au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, tout poulain ayant, depuis le 1er décembre 2014 inclus, gagné une course de haies portera 2 k., plusieurs courses de haies, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 4 k.

33 1 **Monsieur Oliver**, h, b, 4 ans, par Palace Episode USA et Samarkand USA (Saarland USA), 72 k (68 k), (17.000), ⊗, Claude Herman *(H Lucas)*, E Leray (s) 1
33 3 **Goldio**, h, b, 4 ans, par Archange D'Or (IRE) et Victory Star (Alzao USA), 67 k (64 k), (11.000), Jacques Seror *(B Claudic)*, REMY Nerbonne 2
33 2 **Risk Away**, h, b, 4 ans, par My Risk et Lunaway [Lost World (IRE)], 68 k, (13.000), Ecurie Jean-Michel Carrie *(O Jouin)*, PH Peltier 3
Bling Bling Bad, h, b, 4 ans, par Astarabad USA et Onde De Sivola (Philanthrop), 72 k (68 k), (17.000), ⊗, Carlo David Robba *(JC Gagnon)*, X Betron 4
44 5 **Breizh**, h, b, 4 ans, par Antarctique IRE et Magic Spring (True Brave USA), 67 k (63 k), (11.000), ⊗, Mme Patrick Papot *(D Delalande)*, P Quinton (s) 5
44 3 **Makamenia USA**, m, 4 ans, 68 k, (13.000), ⊗, C Burguet *(T Beaurain)*, Mme AL Guildoux 6
Sunday Du Diffaut, h, 4 ans, 70 k (66 k), (17.000), M Seror *(M Tissier)*, E Clayeux (s) 7
Nealko, h, 4 ans, 70 k (66 k), (17.000), Mme M Bryant *(E Labaisse)*, J Ortet (s) arr
57 **L'Amerlock**, h, 4 ans, 70 k, (17.000), Haras du Bosquet *(D Lesot)*, J Ortet (s) arr
23 **Divin Bachir**, m, 4 ans, 69 k (65 k), (15.000), ⊗, ROB Collet (s) *(A Seigneul)*, ROB Collet (s) arr
33 **Mayombe**, h, 4 ans, 66 k, (9.000), M Labaisse *(E Bureller)*, P Boisgontier (s) arr
23 **Trimeur**, h, 4 ans, 66 k (62 k), (9.000), P Le Geay *(D Mescam)*, P Le Geay tbé
33 4 **Le Baron Rouge**, m, 4 ans, 66 k (62 k), (9.000), Sarl Ecurie Azur Riviera *(V Bernard)*, P Chevillard tbé

13 partants ; 17 eng. ; 13 part. déf. - Total des entrées : 50 €

8 long, 2,5 long, 4,5 long, 3 long, 1,5 long, 5 long.

8 640 € - 4 320 € - 2 520 € - 1 710 € - 810 €

Primes aux éleveurs :

1 296 € Haras du Logis Saint Germain.
648 € Jacques Seror.
378 € Mme Dominique Sepulchre.
256 € Francois-Marie Cottin.
121 € Jean-Andre Quesny.

Monsieur Oliver, réclamé 18.000,00 € par son propriétaire.

Temps total : 04'11''30

75 3075 PRIX LOUIS-ALEXANDRE SERS 4.000 m

(Steeple-Chase. - Anglo-arabes)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus,** anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 18.000, et n'ayant pas, depuis le 1er janvier 2014 inclus, reçu 35.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 5 ans, 67 k. ; 6 ans et au-dessus, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 depuis le 1er janvier 2014 inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 2 k., 25 %, 4 k., 37,5 %,7 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

Don Simon, h, b, 6 ans, (AA), par Jebeland Pontadour et Dona Carmen (Solicitor), 67 k, Mise de Moratalla *(T Beaurain)*, D Guillemin (s) 1
Ubac Des Places, h, b, 7 ans, (AC), par Kutub IRE et Perle Claire Du Lac (Air De Cour USA), 69 k, Ecurie Couderc *(K Nabet)*, T de Lauriere 2
53 **Le Limougeau**, h, b, 6 ans, (AA), par El Triunfo et Od'vienne (Roseau D'Or), 65 k, Leray (s) *(S Paillard)*, E Leray (s) 3
Leon Malpic, h, b, 7 ans, (AA), par Kutub IRE et Lionne Rousse (Hasa), 67 k, Pierre Pasquet *(Mlle N Desoutter)*, T Lemer 4
Basile Dream, h, al, 5 ans, (AA), par Annapolis et Basilia Du Lac (Mont Basile), 66 k (67 k), Mlle Christelle Courtade *(D Lesot)*, Mlle C Courtade 5
24 **Ultra Pepita**, f, 7 ans, (AC), 68 k, Mlle S Audoy *(E Bureller)*, Mlle S Audoy 6
Vamouncho, h, 8 ans, (AA), 65 k (63 k), T Yon *(F Piret)*, T Yon 7
Uobama D'Ayza, h, 7 ans, (AC), 69 k (67 k), ⊗, Mme M Prunet-Foch *(H Rodriguez Nunez)*, Mme M Prunet-Foch 8
Tresor Noir, h, 5 ans, (AA), 63 k (61 k), Mme M Lapoujade *(B Fouchet)*, T de Lauriere arr
Verlaine Malpic, h, 6 ans, (AC), 71 k, ⊗, P Pasquet *(S Massinot)*, T Lemer tbé
53 **Vino De Bellevue**, h, 6 ans, (AA), 66 k (64 k), JL Dubord *(J Agostini)*, JL Dubord tbé

11 partants ; 16 eng. ; 12 part. déf. - Total des entrées : 72 €

Sans jockey : *Theo De La Roche.*

1,5 long, 12 long, 8 long, encolure, 3,5 long, 6 long, 8 long.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Mise de Moratalla.
1 080 € Thierry de Lauriere, Mme Marie-Pierre Lejeune.
630 € Jean-Luc Gaillard.
427 € Pierre Pasquet.
202 € Mlle Christelle Courtade.

Temps total : 05'02''40

Le jockey Bertrand LESTRADE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre DON SIMON par le jockey Thomas BEAURAIN.

Le jockey Jonathan PLOUGANOU ne se sentant pas suffisament bien, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre UBAC DES PLACES par le jockey Kevin NABET.

Le jockey Fabrice BARRAO ne se sentant pas suffisament bien, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BASILE DREAM par le jockey Davy LESOT.

76 3072 PRIX JEAN BERNET — 3.500 m
(Haies. - Femelles)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour juments de **5 ans et au-dessus,** n'ayant pas, depuis le 1er janvier 2014 inclus, été classées 1ère ou 2ème d'une course de haies d'une dotation totale de 21.000. **Poids : 5 ans, 64 k. ; 6 ans et au-dessus, 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier 2014 inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

30 **Rose Eternel**, f, gr, 7 ans, par Lion Noir (GB) et Saaria (Sarhoob USA), 66 k (64 k), Xavier-Louis Le Stang *(R Le Stang)*, XL Le Stang — 1
Foudre Du Pecos, f, al, 6 ans, (AC), par Network GER et Frivole Du Pecos (Safir), 66 k (67 k), Ecurie Couderc *(Mlle N Desoutter)*, T de Lauriere — 2
31 **Sierra Morena**, f, al, 6 ans, par Goldneyev USA et Lairna (Beaudelaire USA), 66 k, Mme Jean-Pierre Roussel *(K Nabet)*, Y Fouin (s) — 3
Shooting Post, f, b, 5 ans, par American Post GB et Speedy Momo (Double Bed), 68 k, Herve Devillairs *(D Lesot)*, T Lemer — 4
Nina Nana, f, al, 7 ans, par Vespone IRE et Donna Lorcy (Great Palm USA), 67 k (65 k), Artu (s) *(Y Michaux)*, JY Artu (s) — 5
39 **Lovely As**, f, 6 ans, 66 k, P Joubert *(T Beaurain)*, E Clayeux (s) — 6
Appel's Lady, f, 6 ans, 66 k, P Coveliers *(O Jouin)*, PH Peltier — 7
50 **Forestiera**, f, 5 ans, 64 k (62 1/2 k), Ecurie Centrale *(R Mayeur)*, FM Cottin (s) — 8
39 **Ligane**, f, 8 ans, 66 k (64 k), Mme J Plumart *(E Labaisse)*, M Nicolau — 9
Victoria De Baune, f, 7 ans, 68 k (66 k), Scea Ecurie Domaine de Baune *(P Lucas)*, P Cottin — arr
39 **Prestigiosa**, f, 8 ans, 66 k, G Chenu *(P Blot)*, C Chenu (s) — arr
Amandinas, f, 7 ans, 66 k (64 k), Mlle V Crozetiere-Roulet *(H Rodriguez Nunez)*, A Mesnil — arr
Vara Du Bourg, f, 5 ans, 64 k, Scea Ecurie Bader *(S Paillard)*, JL Guillochon — arr
24 **Valika Dhelleville**, f, 6 ans, 66 k (64 k), Mme D de Boysson *(Mlle C Chevallier)*, E Leray (s) — tbé
Annevero, f, 5 ans, (AQ), 64 k, Mme K Monclin *(L Suzineau)*, A Lacombe — tbé

15 partants ; 39 eng. ; 1 eng. sup. - Total des entrées : 985 €

Eng. sup. : *Appel's Lady*

Certf. vétérinaire : *Uhela.*

3/4 long, 1,5 long, 3,5 long, 1,5 long, 7 long, 3 long, 8 long, 12 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Mme Anelly Le Toux, Mlle Camille Le Pann, Ewen Gayton.
1 152 € Earl Haras du Pecos.
672 € Jean-Pierre Roussel, Mme Jean-Pierre Roussel.
456 € Chevotel de la Hauquerie.
216 € Artu (s), Mlle Marie Artu, Damien Artu.

Temps total : 04'28''30

Le jockey Bertrand LESTRADE étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument LOVELY AS par le jockey Thomas BEAURAIN.

Le jockey Vincent CHATELLIER étant absent, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument AMANDINAS par le jockey Herman RODRIGUEZ NUNEZ.

Le jockey Jonathan PLOUGANOU ne se sentant pas suffisament bien, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche FOUDRE DU PECOS (AC) par le jockey Mlle Nathalie DESOUTTER.

Le jockey Samuel MASSINOT s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument SHOOTING POST par le jockey Davy LESOT.

La jument UHELA a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

PAU

0539 027 — Mardi 27 janvier 2015

Commissaires de courses : Gérard LAVOINE - Jean-Yves BENARD - Jean-Pierre CAPITAINE - Olivier de LA GAROULLAYE

77 3077 PRIX DE BARETOUS — 3.700 m
(Steeple-Chase. - Femelles)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour pouliches de **4 ans**. **Poids : 65 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

54 3 **Black Pearl Tavel**, f, gr, 4 ans, (AQ), par Al Namix et Quiza (Ungaro GER), 65 k (63 k), Jean-Luc Pignet *(MA Camus)*, G Cherel — 1
58 4 **Symphonie Divine**, f, gr, 4 ans, par Loup Solitaire USA et Sonycara (Turgeon USA), 67 k, William Bates *(D Lesot)*, J Ortet (s) — 2
10 2 **Anymore**, f, al, 4 ans, par My Risk et Mont Doree (Mansonnien), 65 k, Artu (s) *(K Nabet)*, JY Artu (s) — 3
Manitopix, f, b, 4 ans, (AC), par Policy Maker (IRE) et Manitoba (Valanour IRE), 65 k, Bruno Thierry *(P Blot)*, JP Daireaux — 4
10 **Mediatheque**, f, gr, 4 ans, par Montmartre et Modeva (Valanour IRE), 65 k, Guy-Jean Hamon *(O Jouin)*, PH Peltier — 5
Ma Belle Aventure, f, 4 ans, 65 k, Mlle SC Moulinier *(T Gueguen)*, F Nicolle — 6
63 **Lamya**, f, 4 ans, 65 k, P Cottin *(P Lucas)*, P Cottin — 7
Loicia, f, 4 ans, 66 k, RJJ Borrel *(Mlle N Desoutter)*, P Boisgontier (s) — arr

8 partants ; 26 eng. ; 10 part. déf. - Total des entrées : 527 €

Certf. vétérinaire : *Benuisca.*

Sans jockey : *Sonymix.*

courte encolure, 2,5 long, 1/2 long, 2,5 long, 15 long, 20 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Jean-Luc Pignet.
1 224 € Thierry Dalla Longa, Mlle Ludivine Charles.
714 € Artu (s), Mlle Marie Artu, Damien Artu.
484 € Bruno Thierry, Mlle Veronique Laborde, Johann Gerard-Dubord.
229 € Michel Parreau-Delhote.

Temps total : 04'59''00

Le jockey Jonathan PLOUGANOU, ayant été retardé par des problèmes de circulation, n'a pas pu être présent sur l'hippodrome au moment de la pesée, et n'ayant pas pu être remplacé, la pouliche SONYMIX a été déclarée non partante.

La pouliche BENUISCA a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

78 3078 PRIX CHRISTIAN MAHE — 4.000 m
(Steeple-Chase)

34 000 € (16 320, 8 160, 4 760, 3 230, 1 530) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **5 ans. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 depuis le 1er janvier 2014 inclus et par 10.000 du 1er juillet 2013 inclus au 31 décembre 2013 inclus.

A Pleines Dents, h, b, 5 ans, (AQ), par Scorpion IRE et Patte De Velour (Mansonnien), 70 k, Haras de Saint-Voir *(A de Chitray)*, G Cherel — 1
24 2 **Une Lapin Rouge IRE**, f, al, 5 ans, par Martaline GB et Rosy De Cyborg (Cyborg), 69 k, Walter B. Connors *(D Cottin)*, E Clayeux (s) — 2
36 2 **Acqua Luna**, f, al, 5 ans, (OC), par Libourne (GB) et Quellebelle Du Soleil (Go Between), 67 k, Sarl Ecurie Azur Riviera *(JO Audon)*, P Chevillard — 3
61 **Attawo**, h, b, 5 ans, par Turtle Bowl (IRE) et Maikawa (Green Tune USA), 66 k, ⊗, Adda (s) *(H Lucas)*, P Adda (s) — 4
56 **Silverado**, h, b, 5 ans, par Gentlewave (IRE) et Sudden Storm Bird USA (Storm Bird CAN), 68 k, ⊗, Loic Edon *(Y Michaux)*, E Lecoiffier — 5
61 **Lightning Of Light**, f, 5 ans, 64 k, W Menuet *(O Jouin)*, W Menuet — 6
56 5 **Balkino De Maspie**, h, 5 ans, 67 k, A Teule *(D Lesot)*, J Ortet (s) — arr

7 partants ; 41 eng. ; 8 part. déf. - Total des entrées : 914 €

Certf. vétérinaire : *Arrogant.*

10 long, 2,5 long, 8 long, 2,5 long, 6 long.

16 320 € - 8 160 € - 4 760 € - 3 230 € - 1 530 €

Primes aux éleveurs :

2 448 € Haras de Saint-Voir.
1 224 € Walter B. Connors, prime non attribuée.
714 € Rocco Stasi, Morgan Stasi.
484 € Earl Bois Hue.
229 € Slim Chiboub.

Temps total : 05'07''40

Le hongre ARROGANT a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

79 3079 PRIX JULES DE SAINT-SAUVEUR 4.100 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)

30 000 € (14 400, 7 200, 4 200, 2 850, 1 350) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **6 ans. Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 8.000 depuis le 1er janvier 2014 inclus et par 16.000 du 1er juillet 2013 inclus au 31 décembre 2013 inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 2 k.

37 3 **Notario Has**, h, gr, 6 ans, par Turgeon USA et Noria Des Bordes (Epervier Bleu GB), 71 k, ⊗, Simon Munir *(O Jouin)*, PH Peltier 1
37 1 **Venus De Thaix**, f, al, 6 ans, (AQ), par Network GER et Etoile De Thaix (Lute Antique), 69 k, Clayeux (s) *(J Plouganou)*, E Clayeux (s) 2
37 2 **Volt Borget**, h, b, 6 ans, (AQ), par Network GER et Indera (Secret Haunt USA), 69 k, ⊗, Bertran de Balanda (s) *(P Blot)*, P Quinton (s) 3
Omar, h, b, 6 ans, par Martaline GB et Ozehy USA (Rahy USA), 68 k, Bernard Beaufils *(F Barrao)*, S Foucher 4
37 4 **Milton D'Or**, h, bf, 6 ans, par Great Journey JPN et Love Love Kate (Saint Andrews), 68 k, ⊗, Leray (s) *(S Paillard)*, E Leray (s) 5
Kick On, h, 6 ans, 66 k (67 k), Mme M Bryant *(D Cottin)*, P Cottin 6
65 **Timi D'Altea**, h, 6 ans, 67 k, M.I. Bloodstock Ltd *(A de Chitray)*, G Cherel 7
37 **Vintage Mag**, h, 6 ans, 66 k (64 k), O Auchere *(H Lucas)*, O Auchere arr
37 **Black Nevez**, f, 6 ans, 64 k (65 k), P Gasdoue *(T Beaurain)*, P Quinton (s) arr
22 4 **Work Ten**, h, 6 ans, 68 k, M Nicolau *(C Corduan)*, M Nicolau tbé
Seul Tout Seul, h, 6 ans, 66 k (64 k), E Lecoiffier *(C Couillaud)*, E Lecoiffier tbé

11 partants ; 25 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 387 €

tête, 1,5 long, 1,5 long, 8 long, 2,5 long, 12 long.

14 400 € - 7 200 € - 4 200 € - 2 850 € - 1 350 €

Primes aux éleveurs :

2 160 € Scea Hamel Stud.
1 080 € Michel Bourgneuf.
630 € Elevage Borget.
427 € Ecurie D.
202 € Hubert Pichon, Earl Pichon.

Temps total : 05'35''10

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment les conséquences du changement de ligne, à environ du 50 mètres du poteau d'arrivée, du hongre NOTARIO HAS (Olivier JOUIN), arrivé 1er, sur la progression et la performance du hongre VOLT BORGET (Paulin BLOT), arrivé 3ème.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités ainsi que du jockey Jonathan PLOUGANOU (VENUS DE THAIX), arrivé 2ème, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que le mouvement vers la gauche du hongre NOTARIO HAS n'avait pas empêché le hongre VOLT BORGET d'obtenir une meilleure allocation, le hongre étant dominé par ses concurrents au moment de l'incident.

Toutefois, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Olivier JOUIN pour avoir laissé pencher le hongre sous l'effet de la cravache.

80 3076 PRIX CALIXTE BAYROU 3.500 m
(Haies. - Jockeys < 40 victoires)

32 000 € (15 360, 7 680, 4 480, 3 040, 1 440) - dotation France Galop.

Pour tous chevaux de **6 ans et au-dessus,** n'ayant pas, depuis le 1er décembre 2014 inclus, reçu une allocation de 10.000 en courses de haies. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues (victoires et places) en courses de haies : 1 k. par 5.000 depuis le 1er janvier 2014 inclus et par 10.000 du 1er juillet 2013 inclus au 31 décembre 2013 inclus.

Pour Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses.

55 2 **Brasilien**, h, gr, 9 ans, par Martaline GB et Brasile (Champ Libre), 69 k, Jean Rimbert *(N Even)*, J Boisnard (s) 1
Day Gets Up, f, b, 6 ans, par Muhtathir GB et Fire Moon Julie (Testa Rossa AUS), 66 k, Andre Hebert *(D Gallon)*, F Nicolle 2
9 **Utah De La Coquais**, h, b, 7 ans, (AQ), par Nidor et Noblevie (Noblequest), 69 k, Joel Chaineau *(H Lucas)*, E Leray (s) 3
Virca De Thaix, h, bf, 6 ans, (AQ), par Voix Du Nord et Jessica De Thaix (Gay Minstrel), 66 k, Philippe Batard *(Y Michaux)*, E Leray (s) 4
Vamp De Mirande, f, al, 6 ans, (AQ), par Goldneyev USA et Venus De Mirande (Carmont), 66 k, Ecurie Mirande *(C Lefebvre)*, Mme I Pacault 5
48 **Malicar**, h, 6 ans, 66 k, F Boucey *(C Couillaud)*, E Lecoiffier 6
Protekteur, h, 6 ans, 66 k, Mlle V Dasque *(M Danglades)*, E Lecoiffier arr
Cokydal, h, 10 ans, 66 k, Ecurie Victoria Dreams *(MA Camus)*, G Cherel arr
Viticulteur, h, 6 ans, (AQ), 69 k, Mme I Peltier *(S Cossart)*, PH Peltier tbé

9 partants ; 41 eng. ; 11 part. déf. - Total des entrées : 995 €

Sans motif : *Coquard.*

Certf. vétérinaire : *Rigolo Tiger GER.*

3 long, 8 long, 1,5 long, 6 long, 30 long.

15 360 € - 7 680 € - 4 480 € - 3 040 € - 1 440 €

Primes aux éleveurs :

2 304 € Mlle Julie Rimbert, Mlle Virginie Rimbert, Mlle Diane Rimbert.
1 152 € Andre Hebert.
672 € Herve Tison, Mlle Pauline Tison.
456 € Michel Bourgneuf.
216 € Scea Haras de Mirande.

Temps total : 04'30''70

Le hongre RIGOLO TIGER GER a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre ( ) indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.
Les chevaux autres que de pur sang sont imprimés en caractères italiques.
* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

A

B

W



Z